



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 MAI 2023

Le 22 mai 2023 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de Mme Françoise RUFFIOT sur la propreté et les nuisances sonores dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin ;
- question de Mme Dominique BARON relatif au traitement des déchets ménagers.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 16 mai 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO (pouvoir donné à Mme Delphine BÜRKLI), Mme Maud LELIÈVRE (pouvoir donné à M. Alexis GOVCIYAN), Mme Lorraine GAY (pouvoir donné à Mme Adeline GUILLEMAIN) et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI (pouvoir donné à M. Arnaud NGATCHA).

Sont partis en cours de séance : M. Arnaud NGATCHA (départ à 21h34) et M. Pierre MAURIN (départ à 21h40 et pouvoir donné à M. Nicolas COUR).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2023.024 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2023.025 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 février 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. Communication sur le rapport de la mission parisienne d'information et d'évaluation « Paris à 50 degrés », par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris.

5. V.09.2023.026 Vœu relatif au futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris, rattaché à la délibération 2023.DU.33.

6. V.09.2023.*** Vœu au Conseil d'arrondissement du 9^e présenté par Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relatif à la mise en œuvre de sursis à statuer pour le projet de restructuration lourde du siège de Gaz de France situé au 6 rue Condorcet, rattaché à la délibération 2023.DU.33. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR en cours de séance par l'auteur du vœu.

7. 2023.DU.33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

8. 09.2023.028 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'exercice 2022 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. 09.2023.029 Adoption du compte administratif 2022 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

10. 2023.DJS.9 Subventions (83 300 euros) à 11 associations sportives locales (9^e) dont 2 CPO.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

11. 2023.DAC.495 Subventions (10 000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

12. 2023.DFPE.86 Subvention (145 354 euros), avenant n° 3 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9^e) pour la halte-garderie « Atelier Berlioz », 18 bis rue de Bruxelles (9^e).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

13. 2023.DPMP.1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

14. 2023.DVD.8 Parcs de stationnement Montholon (9^e), Milton (9^e) et Carpeaux (18^e) - Principe de DSP pour la rénovation (Montholon), la modernisation (Milton et Carpeaux) et l'exploitation de l'ensemble.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

15. 2023.DVD.13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

16. 2023.DAC.256 Subventions (46 800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

17. 2023.DAC.492 Subventions (13 950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

18. Communication sur les occupations temporaires de salles gérées par le Conseil du 9^e arrondissement accordées au cours de l'année 2022, par M. Nicolas Cour, Conseiller d'arrondissement.

19. 2023.DAC.24 Subvention (250 000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

20. 2023.DAC.373 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTION ORALE

21. Q.09.2023.040 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux déclarations d'intention d'aliéner dans le 9^e arrondissement.

VŒUX (non rattachés)

22. V.09.2023.041 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à l'organisation d'une projection à la Mairie du 9^e arrondissement de Paris.

23. V.09.2023.042 Vœu à la Maire de Paris déposé par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'accompagnement des centres de loisirs parisiens et des écoles parisiennes à venir assister à des épreuves lors des JOP2024.

24. V.09.2023.043 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris.

25. V.09.2023.044 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la baisse de l'aide financière à l'achat de véhicules à assistance électrique (VAE) par la Ville de Paris pour les personnes physiques domiciliées à Paris.

26. V.09.2023.045 Vœu relatif à la réaffectation des espaces de stationnement réservés à la location de trottinettes en libre-service en faveur de places de stationnement pour vélos cargo présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris.

27. V.09.2023.046 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au périmètre d'intervention du Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance (GPIS).

28. V.09.2023.047 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif aux conditions d'abrogation et de retrait des terrasses estivales contrevenants au règlement des étalages parisiens.

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil à 18h00 qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil, où il n'est procédé à aucun vote, et les débats figurent au procès-verbal de la séance du Conseil afin de permettre la bonne information de tous.

Deux questions arrivées dans les temps sont à l'ordre du jour.

La première question est posée par Mme Françoise RUFFIOT et concerne la propreté et les nuisances sonores dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin. Elle informe avoir signalé la présence d'un grand nombre de mégots devant sa porte au syndic qui a répondu que cela n'était pas de son ressort puisqu'il s'agit de la voie publique. Elle indique toutefois avoir croisé depuis une semaine des agents d'entretien qui ramassent les mégots. Elle précise que son habitation se situe rue de Provence, derrière les Grands magasins.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'un autre visage de l'arrondissement, où se trouvent de nombreux sièges sociaux.

Mme Françoise RUFFIOT précise que son habitation n'est pas un immeuble mixte. Elle poursuit en évoquant un problème d'eau qui stagne plusieurs jours, causé par le dysfonctionnement d'une bouche d'évacuation des eaux pluviales, située sous le panneau du digicode. Le syndic a indiqué que ce problème n'est pas de son ressort.

Mme Françoise RUFFIOT aborde ensuite le sujet des nuisances sonores, liées aux livraisons nocturnes dans le parking des Galeries Lafayette et du Printemps. De nombreuses réclamations ont été faites au syndic avec qui des rencontres avaient été organisées avec des responsables des Galeries Lafayette et des livraisons, qui avaient promis d'atténuer le bruit, en vain.

Mme la Maire donne la parole à son adjoint en charge de l'espace public, de la propreté, des commerces et de l'attractivité économique pour apporter une réponse.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie l'intervenante pour ses questions qui permettent d'aborder trois points différents sur la propreté, la voirie et les nuisances.

Concernant les mégots, dès 2014, lors de son arrivé à la Mairie, Mme la Maire a été confrontée à ce fléau qui touche plus particulièrement le 9^e arrondissement qui vit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. M. Jean-Baptiste GARDES rappelle le contexte en termes de défense de l'environnement. Les mégots jetés par terre sont une mauvaise habitude des fumeurs. Trente à cinquante milliards de mégots sont jetés par terre en France chaque année, soit 60 000 chaque minute. Un seul mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau et met douze ans à se dégrader, ce qui constitue la première source de pollution des océans. Dans le 9^e arrondissement, 200 cendriers ont été déployés sur l'espace public et sont collectés trois fois par semaine avec le soutien de restaurateurs et d'entreprises pour qu'ils en fassent autant, ces mégots étant souvent jetés à proximité d'établissements de bureaux ou de commerce. La Mairie associée à la société bretonne MÉGO ! qui recycle les mégots, lui livre près de 150 kg de mégots usagés par an. L'expérimentation lancée dans le 9^e arrondissement, qui a été imitée dans d'autres communes en France, a pour but d'accompagner l'établissement d'une filière de recyclage des mégots au niveau national, qui se structure. Mme la Maire est allée récemment visiter la startup, labellisée Greentech par le gouvernement, qui a développé une technique de recyclage des mégots non polluante, sans utilisation d'eau. Une discussion est en cours entre la Mairie et les dirigeants de cette startup pour mettre en place un nouveau partenariat pour collecter et recycler davantage de mégots sur l'espace public du 9^e arrondissement. La transformation des mégots en matières recyclées ou en mobiliers urbains est une piste intéressante qui a été expérimentée rue Cadet à travers des assises sur l'espace public. Il reste un travail à effectuer pour améliorer la résistance des matériaux dans le temps et le recyclage. Ces expérimentations se poursuivent. Le recyclage le moins polluant possible, ne produisant aucun déchet dans l'environnement, est ainsi privilégié dans la mesure où l'incinération, même maîtrisée, laisse échapper une quantité non négligeable de carbone dans l'atmosphère. Ce rappel technique montre que la Mairie est mobilisée sur ce sujet. Il s'agit de mettre en place les cendriers pour collecter les mégots et pour réduire et valoriser ces déchets.

La Mairie est aussi mobilisée auprès des services de propreté pour que des passages plus réguliers soient réalisés dans les divers points impactés, celui signalé par Mme Françoise RUFFIOT ayant été noté. M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que le quartier Opéra-Chaussée d'Antin a toujours fait l'objet d'une vigilance particulière concernant les mégots, mais évoque les deux années marquées par la pandémie de Covid et annonce la mise en place d'un plan d'action avec les services de la propreté.

Concernant les eaux stagnantes, M. Jean-Baptiste GARDES explique que des précipitations fortes et massives dans un court laps de temps peuvent se produire et causer des débordements. La situation empire avec le changement climatique en cours. Le nettoyage et l'adaptation du diamètre des canalisations d'évacuation font l'objet d'une attention régulière. M. Jean-Baptiste GARDES indique que le point signalé est en train d'être traité avec les services de la voirie. Dès la rénovation de revêtements de chaussée et la création de nouveaux aménagements sur l'espace public, tels que des pistes cyclables ou des plantations en pleine terre dans tous les quartiers, un travail de réfection des caniveaux est réalisé pour répondre à cette problématique et éviter de créer de nouvelles poches d'eaux stagnantes. M. Jean-Baptiste GARDES invite à resigaler ces problèmes ponctuels si aucune amélioration n'est constatée, en sachant que les sujets relatifs à la voirie à Paris sont parfois lents à traiter. Il s'agit du rôle de la Mairie de relancer les responsables de la voirie pour traiter ces points au plus vite.

M. Jean-Baptiste GARDES intervient enfin sur les Grands magasins, véritables poumons commerciaux parisiens, dont il se réjouit de la présence dans le 9^e arrondissement. Des échanges sont effectués dans le cadre du comité Haussmann. Un travail est mené par les Grands magasins depuis de nombreuses années pour réduire leur approvisionnement et les rotations de leurs camions, la législation parisienne leur imposant de se faire livrer la nuit, ce qui crée des nuisances. Dès la prise de connaissance des nuisances signalées, la Mairie a alerté les Grands magasins qui se tiennent à la disposition de Mme Françoise RUFFIOT pour échanger afin d'améliorer la situation et limiter les nuisances. M. Jean-Baptiste GARDES propose d'organiser une rencontre, et précise qu'ils sont très proactifs dans le règlement de ces sujets de proximité.

Mme la Maire propose à Mme Françoise RUFFIOT de consulter le syndic et les responsables de la copropriété, puis d'organiser cette réunion à la mairie avec des responsables du comité Haussmann, des Galeries Lafayette et du Printemps. Elle considère que la logistique et l'approvisionnement sont un enjeu essentiel pour une ville. Avant la pandémie de Covid, un travail conséquent avait été fait au sujet des livraisons avec les Grands magasins. Ce secteur d'activité est en mutation, avec l'introduction de camions moins polluants et des rotations moins nombreuses, mais des efforts sont à poursuivre.

Concernant les mégots, elle rappelle leur combat depuis 2014 pour lutter contre ce fléau, qui est un enjeu de santé publique et écologique. Elle reconnaît le problème signalé par Mme Françoise RUFFIOT. Mme la Maire propose d'apporter des compléments puis de laisser la parole à M. Nicolas COUR, délégué au quartier Opéra-Chaussée d'Antin, qui connaît bien ce fléau. Mme la Maire indique avoir identifié les personnes qui viennent fumer à cet endroit et préconise de sensibiliser et d'informer sans stigmatisation, ce qui ne devrait pas être insurmontable.

Elle affirme leur détermination vis-à-vis de cet enjeu écologique du recyclage de ce déchet dangereux et en termes de verbalisation avec les agents et la police municipale.

Concernant les eaux stagnantes, Mme la Maire confirme l'importance d'examiner et de régler rapidement ce sujet, ces eaux pouvant engendrer d'autres situations difficiles.

M. Nicolas COUR indique que, depuis 2014 et dans la mandature précédente, il était avec M. Jean-Pierre PLAGNARD membre du conseil de quartier et qu'ils avaient participé au financement de l'installation de cendriers de rue faisant l'objet d'une collecte par des associations solidaires pour recycler les mégots. À l'époque, un problème de financement et d'installation était apparu dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin, dont il est désormais l'élu référent. Il ajoute que cela peut être remis à l'ordre du jour compte tenu de ce signalement. Il annonce un renouvellement des conseils de quartier à l'automne 2023 et lance une invitation à candidater par tirage au sort, pour pouvoir participer à la concertation et à la démocratie citoyenne, et faire remonter des sujets du quotidien très importants.

Mme la Maire ajoute qu'une communication à ce propos sera faite dans l'infolettre de la Mairie et distribuée en format papier dans les boîtes aux lettres. Elle confirme, au sujet de la logistique et de l'approvisionnement, qu'il s'agit d'organiser une réunion avec le comité Haussmann et les acteurs des Grands magasins, d'autres immeubles pouvant être concernés. Au sujet de la propreté, la Mairie reviendra vers Mme Françoise RUFFIOT.

Mme la Maire propose de faire part de la question posée par Mme Dominique BARON, habitante de la rue de Douai, qui a eu un empêchement de dernière minute. Elle demandait ce qui est prévu par la Mairie pour le compostage des déchets ménagers, qui deviendra obligatoire en 2024. Tous les immeubles ne pouvant pas accueillir un composteur, elle demandait si des composteurs seront installés dans l'espace public.

M. Jean-Baptiste GARDES répond à la question. La Mairie mène depuis 2014 des initiatives pour développer et encourager les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets avec son réseau et ses partenaires. Dans la rue Milton notamment, sont développées des initiatives dans le cadre du « zéro déchet » auprès des écoles, des restaurateurs et des commerçants. Le grand public est aussi sensibilisé sur les bonnes habitudes à adopter et les équipements à acquérir, de façon à réduire les déchets dans l'arrondissement. L'association PikPik Environnement apporte un appui pour ce qui est de la rue Milton. Par ailleurs, un dispositif tourné vers les commerçants est déployé rue Cadet pour établir un partenariat entre les acteurs et réduire les déchets, au travers de la consigne de nombreuses caquettes et caisses en carton dans la rue Cadet et dans d'autres rues commerçantes telles que la rue des Martyrs. La récente grève des éboueurs et le blocage des incinérateurs ont davantage alerté la Mairie sur l'urgence de réduire ces déchets. En outre, la distribution de lombricomposteurs individuels est poursuivie, les utilisateurs bénéficiant d'une formation à la mairie. Des bacs de collecte appelés abri-bacs ont été ou vont être implantés dans des points d'apport volontaire, où les habitants et commerçants du 9^e arrondissement peuvent apporter leurs déchets alimentaires, collectés par les services de la propreté de Paris.

Si un seul bac est installé devant le lycée Jacques Decour, ils seront huit au total avant l'été pour mailler le territoire du 9^e arrondissement, notamment dans la rue Cadet et la rue Milton. Enfin, un partenariat fort et étroit a été noué par Mme la Maire avec l'association L'Accueillette qui a déployé des lombricomposteurs collectifs dans des points d'apport volontaire, les habitants pouvant s'inscrire auprès d'elle pour y déposer leurs déchets. Ce système, qui fonctionne très bien, est déployé à la Mairie du 9^e arrondissement mais aussi au Centre Valeyre, au Centre Jacques Bravo rue de la Tour des Dames et récemment à la Cité Fénelon rue Milton. D'autres points seront validés par les parties prenantes et déployés rue Chaptal et dans le square place Saint-Georges, en sachant que d'autres points sont à l'étude, tels que le square Moncey, plus proche de l'habitation de Mme BARON. M. Jean-Baptiste GARDES souligne que ce sujet est un axe majeur de la politique de propreté et de réduction des déchets menée par la Mairie.

Mme la Maire le remercie pour ce travail réalisé les mois passés, dans l'objectif de résoudre les 100 tonnes de déchets par jour. Inventer la ville de demain, c'est aussi savoir trier et composter. Il reste une marge de progression et la Mairie du 9^e souhaite être leader sur ce sujet.

Mme Frédérique DUTREUIL salue le travail réalisé dans le 9^e arrondissement concernant le compostage et le tri des déchets. Elle confirme que la réglementation européenne va rendre obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires, les collectivités étant obligées de proposer des solutions de collecte séparée et de valorisation. Elle ajoute que les capacités d'incinération du Syctom seront réduites de 350 000 tonnes à partir de 2025, ce qui montre la nécessité de renforcer le tri des déchets. Elle annonce le dépôt d'un vœu allant dans ce sens par les écologistes au Conseil de Paris, préconisant notamment de renforcer les moyens des divisions territoriales pour accompagner la politique de réduction des déchets en créant un poste à temps plein au sein de chaque division territoriale de propreté, chargé de promouvoir et de développer localement la politique publique de prévention et de valorisation des déchets. Il s'agit aussi de développer les pratiques, ce qui est déjà le cas dans le 9^e arrondissement, et d'aller plus loin dans le tri des biodéchets et le compostage, au travers de l'animation par le réseau local. Il s'agit également de développer et de superviser les projets d'économie circulaire, de tri et de sensibilisation, en partenariat avec le tissu économique, associatif et citoyen local, ainsi que les directions déconcentrées de l'arrondissement, notamment en mobilisant les moyens des partenaires institutionnels de la Ville. Il s'agit en outre de mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein des directions déconcentrées, ce qui est déjà le cas, même s'il est question d'amplifier cette action, en formant les responsables de quartier aux enjeux et outils de la réduction des déchets. Il s'agit donc d'un véritable enjeu.

Mme la Maire rend hommage à Mme Mélanie JEANNOT, cheffe de division et femme absolument remarquable, qui travaille à temps plein sur la question de la réduction des déchets. Elle souligne également la qualité du personnel.

Mme la Maire annonce que la réponse sera transmise à Mme BARON.

Une personne du public intervient hors micro. Mme la Maire répond que le sujet des personnes marginalisées et dans le besoin est une préoccupation et un souci du quotidien pour Mme Virginie MERGOIL en charge des questions de solidarités. Mme la Maire précise qu'il s'agit, dans le cadre du pré-conseil, d'envoyer les questions à l'avance pour pouvoir en parler. Elle précise que le cas évoqué sera pris en compte.

Une autre personne du public intervient sur le sujet du débordement des terrasses, en notant l'évolution lente, à bas bruit et incontrôlable en cours depuis la fin de la pandémie de Covid. Mme la Maire répond que ce sujet sera abordé lors de ce conseil d'arrondissement, dans le cadre de l'initiative de la Mairie du 9^e arrondissement auprès de la Ville de Paris pour renforcer le règlement de voirie, des étalages et des terrasses. Il est très compliqué d'appliquer le règlement des terrasses. Le dispositif de terrasses estivales a été mis en place par la Ville de Paris et réglementé depuis plus d'un an, mais ce règlement est dans les faits très difficile à appliquer. Elle ajoute que le bruit est un véritable enjeu de santé publique et que des faits non autorisés sont constatés en matière de débordement de terrasses et de nuisances sonores. Un dispositif de verbalisation est assuré par la police municipale qui est très présente mais qui doit fournir un travail très conséquent. Dans le 9^e arrondissement, 1 500 demandes de contre-terrasses et d'élargissement de terrasses ont été déposées. Si 200 terrasses ont été autorisées, d'autres ont été installées. Le travail harassant de la police consiste à contrôler et verbaliser. Or le règlement relatif à la voirie, aux étalages et aux terrasses est trop faible et ne donne pas les outils juridiques nécessaires. Mme la Maire espère que d'ici la séance du 19 juin le problème des terrasses soit résolu, mais rappelle que le mois de mai a été extrêmement pluvieux et annonce que les beaux jours vont revenir, ce qui entraînera des nuisances. Elle propose d'aborder ce sujet et les points à améliorer dans le cadre du prochain pré-conseil. Elle affirme que ce sujet est pris très à cœur, avec M. Jean-Baptiste GARDES et Mme Adeline GUILLEMAIN, adjointe en charge de la sécurité, car cela nuit souvent au quotidien des habitants, et que le système est injuste, permettant à certains commerçants uniquement de s'étaler.

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance du conseil d'arrondissement à 18h30. Elle annonce une légère modification de l'ordre du jour, les points 8 et 9 étant inversés, le compte de gestion devant être adopté avant le compte administratif. Elle annonce les pouvoirs : M. Sébastien DULERMO à Mme la Maire, Mme Maud LELIÈVRE à M. Alexis GOVCIYAN, Mme Lorraine GAY à Mme Adeline GUILLEMAIN et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI à M. Arnaud NGATCHA.

DÉLIBÉRATION 09.2023.024 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023.

DÉLIBÉRATION 09.2023.025 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 27 FÉVRIER 2023.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire confie vouloir organiser un conseil d'arrondissement par mois et regrette que les ordres du jour soient aussi importants compte tenu du fait que les conseils de Paris ne sont plus convoqués aussi souvent qu'auparavant.

En l'absence de demande de prise de parole, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire communique quelques dates : la Marche pour l'eau le 25 mai avec l'école de la deuxième chance ; le Tournoi des écoles les 3 et 4 juin pour les parents d'élèves et les enseignants ; une exposition du 8 au 12 juillet par Jacky LAFORTUNE sur les pionniers de l'art picturographique, la Fête des oiseaux le 10 juin en partenariat avec la LPO, la Fête du quartier Pigalle-Martyrs le 11 juin, le Mercredi solidaire et festif du conseil municipal des enfants le 14 juin, ainsi que la cérémonie commémorative de l'appel du général de Gaulle le 18 juin à 11h00.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme la Maire passe la parole à Mme Adeline GUILLEMAIN pour un mot d'hommage aux trois jeunes gardiens de la paix qui ont perdu la vie le 21 mai 2023 dans l'accomplissement de leurs missions, et apporte son soutien aux forces de l'ordre dont elle salue le travail remarquable au quotidien.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme le travail quotidien des policiers et leurs efforts durant les manifestations et interventions musclées durant lesquelles ils sont sous pression, et leur témoigne leur soutien et leur solidarité dans ce moment douloureux.

Mme Adeline GUILLEMAIN fait ensuite un point détaillé sur la sécurité puisque de nombreuses actions ont été menées dans le domaine de la tranquillité publique au service des habitants du 9^e arrondissement.

M. le ministre de l'Intérieur a annoncé l'affectation au cours de l'année 2023 de 2 800 gardiens de la paix sortis d'école dans le ressort de la préfecture de Police. Cet effort exceptionnel, rendu possible par l'adoption de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, visera en priorité à consolider la présence et la visibilité des policiers sur la voie publique, la lutte contre les stupéfiants ainsi que la sécurisation dans les meilleures conditions possibles des grands événements sportifs que sont la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Ces renforts intégreront les rangs de la préfecture de Police de Paris et des commissariats centraux d'arrondissement en quatre temps : 500 policiers dès le mois de mai, 436 en septembre, 1 200 en novembre et 656 en décembre. Un point sera effectué lors des prochaines séances du Conseil pour informer ses membres du nombre de gardiens de la paix supplémentaires qui rejoindront les rangs du commissariat central du 9^e arrondissement. Ces renforts contribueront à améliorer la sécurité et la tranquillité publique des habitants de l'arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN informe ensuite que la préfecture de Police a installé la semaine passée un bras de déport sur la caméra de vidéoprotection située à l'angle des rues Blanche et Pigalle.

Cela permettra de couvrir et surveiller la rue de la Tour des Dames confrontée à des difficultés sécuritaires. Cette installation fait suite à une demande de Mme la Maire qui avait écrit en ce sens au préfet de Police le 3 octobre 2022. En dépit du délai de six mois, Mme Adeline GUILLEMAIN salue le fait que cette rue soit désormais vidéoprotégée, ce qui est une bonne nouvelle pour les riverains. Par ailleurs, la BAC du commissariat central a procédé à une enquête pendant plusieurs semaines pour lever les doutes sur un trafic de stupéfiant dans ce quartier, qui a conclu qu'aucun trafic n'était à l'œuvre rue de la Tour des Dames. Cependant, il est constaté une consommation forte de cannabis et une certaine oisiveté de bandes de jeunes riverains qui stagnent le soir et la nuit dans ce quartier. La Mairie du 9^e arrondissement a demandé aux équipes du commissariat central, aux médiateurs de la Ville de Paris et aux travailleurs sociaux du club SILOE de reprendre les rondes et patrouilles dans la rue de la Tour des Dames.

Mme Adeline GUILLEMAIN aborde ensuite le trafic et la consommation de crack en recrudescence, sujet préoccupant puisque des usagers sont présents dans de nombreuses stations de métro (Bonne Nouvelle, Grands Boulevards et, dans une moindre mesure, Richelieu-Drouot). Face à cette situation, la Mairie du 9^e arrondissement a de nouveau sollicité le commissariat central et le département sûreté de la RATP. M. Didier ROBIDOUX, Directeur de la sûreté de la RATP, s'est engagé, en coordination avec la Préfecture, à mettre en place un dispositif afin de répondre à cette présence dommageable. La sécurité privée sera renforcée, ainsi que les passages du Groupe de protection et de sécurité des réseaux, et des opérations conjointes vont être organisées avec la Brigade des réseaux ferroviaires.

Mme la Maire fait part des premiers résultats à la fin de l'hiver, avec le démantèlement d'un réseau de crack, même si les consommateurs passent d'une station à une autre. Elle ajoute qu'une prise en charge médico-sociale est à mettre en place. Elle remercie M. Didier ROBIDOUX, Directeur de la sûreté de la RATP, et l'ensemble des partenaires qui travaillent ensemble, tels que la préfecture de Police et la police municipale.

Mme Adeline GUILLEMAIN poursuit en indiquant que Mme la Maire s'est rendue dans le service de médecine addictologique de l'hôpital Fernand Widal afin d'échanger avec la professeure Florence VORSPAN qui dirige le programme Fluid Crack, une filière de dépistage, de diagnostic et d'orientation qui vise à fluidifier le parcours psychiatrique des consommateurs de crack. Selon les données de la professeure, le nombre de consommateurs de crack a doublé en France en dix ans, atteignant 43 000 usagers, dont 13 000 à Paris et dans sa banlieue. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu prochainement en présence du commissariat central du 9^e arrondissement. Sans accompagnement médico-social des consommateurs, il est compliqué d'endiguer et de limiter ce problème.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce la relance la semaine passée du Secrétariat général de la Ville de Paris afin que le protocole de gestion des petits campements en rue puisse rapidement être mis en place dans le 9^e arrondissement, en particulier dans l'impasse du square Trudaine, constituée d'immeubles d'habitation et qui abrite depuis plusieurs mois des tentes. La présence de ce campement sauvage constitue une source de nuisances très importantes pour les habitants de cette voie dans laquelle les trottoirs ne sont plus du tout accessibles aux piétons.

Si les personnes à la rue occupant le square ne représentent pas un danger direct en termes de sécurité, il est craint en revanche que la situation ne se dégrade davantage, ce qui pourrait finir par créer des troubles à l'ordre public. La Mairie du 9^e arrondissement a demandé une évacuation de ce campement à plusieurs reprises.

Mme Adeline GUILLEMAIN aborde enfin la question des terrasses estivales. Dès le lancement de la nouvelle saison, le 1^{er} avril, Mme la Maire a réuni à la Mairie du 9^e arrondissement les représentants des principaux collectifs de riverains contre le bruit avec les services de la Ville, la police municipale et le commissariat central afin de faire le point sur les secteurs d'attention. Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle qu'ont été refusées les demandes de contre-terrasses sur les zones de livraison, les demandes d'installation sur le côté opposé à la chaussée à celui du commerce ainsi que les demandes d'installation d'un linéaire excédant celui de la façade du commerce. Les cinq chartes locales limitant les possibilités d'installation de contre-terrasses ont été reconduites aux seules autorisations délivrées avant la crise sanitaire, ce qui s'applique avenue Trudaine, rue Henry Monnier, rue Frochot, place Gustave Toudouze, place Turgot et place Kaspereit. La Mairie du 9^e arrondissement a également demandé le retrait de certaines autorisations et saisi la Direction de l'urbanisme pour qu'elle envoie un courrier d'avertissement à plus d'une trentaine de commerces qui n'ont pas joué le jeu en 2022. Ces mesures et l'action dynamique de la police municipale qui a déjà dressé près de 600 PV en 2022 et plus de 1 000 depuis 2021, permettront de faire en sorte que la nouvelle saison des terrasses se passe mieux qu'auparavant et le mieux possible.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES présente les informations relatives à la propreté. La grève de la collecte, la plus longue de l'histoire de Paris, a grandement impacté les habitants et commerçants. Du point de vue sécuritaire, des poubelles ont été incendiées à l'occasion de manifestations dans le cadre du mouvement social national. La Mairie du 9^e arrondissement a mobilisé les services de la propreté et la division territoriale de la propreté, avec laquelle les rapports sont très opérationnels et efficaces. Des bennes du secteur privé ont été mobilisées pour collecter dès que possible les amoncellements de déchets, en priorisant au quotidien en fonction des remontées des commerçants et des habitants. Cela a aussi pris une dimension sanitaire, avec la présence de rongeurs. Des agents, dont l'immense majorité n'était pas en grève, ont également été mobilisés pour dégrossir les tas d'ordures au moyen de plateaux. Deux enseignements ont été tirés. Il s'agit d'abord de l'urgence de réduire les déchets, puisque la situation est devenue intenable en un ou deux jours, en sachant que le meilleur déchet est celui non produit. Il s'agit ensuite de la posture politique des élus de la mairie centrale, assez honteuse et inédite, le rôle d'une mairie étant de faire en sorte que des moyens soient attribués pour résoudre la situation et désencombrer les rues.

Concernant la politique du zéro déchet, la Mairie poursuit ses actions pour réduire les déchets et permettre aux habitants de les trier, avec le déploiement de sept nouveaux points d'apport volontaire avant l'été, avenue Trudaine, rue Milton et rue Cadet, en plus du point expérimental déjà en place, qui fonctionne bien mais dont il s'agit d'augmenter la fréquence de collecte compte tenu de la forte demande des habitants.

M. Jean-Baptiste GARDES aborde ensuite les opérations grandes lessives, c'est-à-dire les efforts fournis par les services de la propreté sur un secteur de façon à repartir à zéro en termes de propreté puis de permettre aux habitants et surtout aux agents de faire des signalements et de nettoyer au fur et à mesure. Elles ont été conduites le 16 mai dans le quartier Anvers-Montholon, dans la rue Rochambeau qui sera prochainement végétalisée, de la rue Marguerite de Rochechouart à la rue Mayran, et dans la rue Pierre Semard, et le 9 mai dans les rues Taitbout, d'Aumale et Catherine de La Rochefoucauld. Il s'agit également du nettoyage de la rue Rodier et de la rue Milton, par l'enlèvement des graffitis et des autocollants et la peinture du mobilier dégradé. Ces actions se poursuivront fin mai et début juin dans d'autres secteurs, rue du Faubourg Montmartre et rue Godot de Mauroy, en lien avec les conseils de quartier pour être le plus efficient possible.

M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'une nouvelle action Rue zéro déchet est lancée rue Cadet. La rue Milton a fait l'objet de l'action Territoire zéro déchet en 2022, qui se poursuit. En s'appuyant sur cette expérience insufflée par la Mairie de Paris, la Mairie du 9^e arrondissement réalisera une action un peu différente rue Cadet. En deux mois, au lieu d'un an au niveau de la Mairie de Paris, seront menés la phase de sensibilisation et de recueil de l'information au travers d'un questionnaire distribué aux commerçants, après une première réunion dans la semaine suivant ce conseil avec le président de l'Association des commerçants, le diagnostic des locaux, poubelles et immeubles pour identifier les besoins en dotation, le passage d'un agent dans la première quinzaine de juin pour échanger avec chaque commerçant sur les points relevés dans le questionnaire, puis la restitution du diagnostic et des résultats en mairie dans la deuxième quinzaine de juin, pour un lancement du plan d'action en septembre.

M. Jean-Baptiste GARDES aborde ensuite, concernant la proximité avec les commerçants, la prise de fonction en février d'un second responsable de quartier, M. Fethi BENAMEUR, dans le secteur Faubourg Montmartre. Comme son prédécesseur qui a expérimenté ce poste dans le quartier Anvers-Montholon puis Pigalle-Martyrs, et qui a obtenu d'excellents résultats, il assure des missions de proximité : le signalement d'éléments sur l'espace public, le recueil des signalements d'habitants, la coordination de l'action des services (propreté, voirie, police) pour régler les sujets le plus vite possible.

Mme la Maire le remercie et note l'importance de signaler la situation sanitaire difficile en mars résultant de la grève de la collecte. Elle fait part de son attachement au service public de la propreté. Elle remercie les agents de la propreté qui, avec les moyens du bord, ont essayé de pallier la situation, Mme Mélanie JEANNOT qui a été mobilisée jour et nuit, ainsi que les services de la préfecture de Police qui ont assez rapidement réquisitionné la Direction de la propreté et de l'environnement de la Ville de Paris, la directrice du cabinet du Préfet ayant géré directement la collecte et envoyé les camions bennes pour procéder au déblaiement des rues. Si le droit de grève a été respecté, elle note le faible nombre de grévistes à la Direction de la propreté (5 %), en sachant que c'était le blocage des camions et des lieux de dépôts des déchets qui a été très préjudiciable. Elle renouvelle ses remerciements aux agents de l'État et aux agents de la propreté qui les ont aidés à surmonter cette période, dont il s'agit de tirer des enseignements, sur le modèle de ce qui est fait actuellement avec les commerçants de la rue Cadet, en réfléchissant aux tonnes de déchets accumulés chaque jour et en revenant sur l'organisation hybride de la Ville de Paris, qui crée un flou quant aux responsabilités des uns et des autres.

Elle recommande de remettre à plat le système et de mener une révolution en la matière à la Ville de Paris pour pouvoir travailler efficacement.

COMMUNICATION SUR LE RAPPORT DE LA MISSION PARISIENNE D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION « PARIS À 50 DEGRÉS », PAR M. ALEXIS GOVCIYAN, CONSEILLER DE PARIS.

M. Alexis GOVCIYAN présente le rapport de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 degrés », conformément à leur engagement, en précisant que le rapport final n'a pas fait l'objet d'une présentation au Conseil de Paris.

Le monde est confronté au problème de plus en plus préoccupant du réchauffement climatique. Les villes en particulier et le milieu urbain en général sont touchés par les conséquences lourdes de ce phénomène, notamment des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses. Dans les années à venir, « Paris à 50 degrés » ne sera plus une hypothèse mais une réalité.

Le dernier rapport du GIEC a montré que la température à la surface de la Terre a augmenté plus rapidement depuis 1970 que sur toute autre période de l'histoire de l'humanité. Dans ce cadre, les conséquences prévisibles pour Paris seront d'abord humaines mais aussi sociales et économiques : inégalités sociales accrues, augmentation en masse de la précarité notamment pour les plus fragiles, pour les personnes âgées comme pour les plus jeunes, problèmes d'emploi, baisse des déplacements, fin du tourisme d'été, baisse de l'attractivité de la ville, etc.

Pendant plus de six mois, M. Alexis GOVCIYAN et des collègues se sont impliqués dans la mission parisienne d'information et d'évaluation « Paris à 50 degrés » aux côtés de M. Alexandre FLORENTIN du groupe écologiste et de Mme Maud LELIÈVRE, respectivement président et rapporteure de cette MIE, pour essayer de mieux préparer la Ville à faire face à ces enjeux. L'ensemble des groupes politiques au sein du Conseil de Paris ont été représentés au sein de cette mission. Des échanges très réguliers ont eu lieu avec Mme la Maire pour préparer les séances nombreuses de cette MIE et pour bénéficier de l'expérience importante du 9^e arrondissement. La 8^e commission du Conseil de Paris a suivi la mise en place de cette MIE et il a été proposé que les préconisations du rapport soient déclinées dans le Plan climat et le PLU bioclimatique.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle les trois objectifs de cette MIE transpartisane. Le premier objectif est d'évaluer les conséquences et les risques sur les conditions de vie sur le territoire parisien, mais aussi sur l'environnement, puisque Paris n'est pas une île et que des villes et des populations se trouvent aux alentours. Le deuxième objectif est d'évaluer les stratégies actuelles au regard de ces enjeux et de ces risques. Le troisième objectif est d'évaluer les moyens et les déclinaisons opérationnels actuels et leurs possibles évolutions. Pour ce faire, la mission a auditionné de multiples acteurs publics et privés. Six mois d'audition, 39 contributions écrites et des visites de terrain ont été réalisés.

Dans le rapport, il est rappelé que Paris est tout d'abord vulnérable à cause de sa forme urbaine, de sa densité et de sa minéralité. Telle qu'elle a été pensée et par son architecture, Paris est une ville trop exposée au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Il s'agit d'une part du bâti haussmannien qui est vecteur de nombreuses inégalités socio-économiques, avec des températures insoutenables dans les mansardes par exemple, et d'autre part d'un bâti d'après-guerre construit dans une période de virtuelle abondance des ressources qui a voulu s'affranchir des contraintes climatiques. Paris est donc une ville trop minérale.

Sa désimperméabilisation est donc un enjeu clé de l'adaptation. La végétalisation et la désartificialisation des sols permettent de diminuer de manière drastique l'impact des îlots de chaleur urbains. M. Alexis GOVCIYAN rappelle que les Parisiens ne disposent que de 3,2 m² d'espace végétalisé par habitant, ce qui est peu quand l'OMS estime qu'une douzaine de m² par habitant est nécessaire, ce qui montre le chemin à faire. Les végétaux et les arbres en particulier jouent un rôle de climatiseur naturel de l'espace urbain et permettent de réduire les concentrations de particules fines.

L'adaptation de la capitale est surtout un enjeu de santé publique. Les vagues de chaleur ont de graves conséquences sur les corps, aggravées pour les personnes ayant des pathologies à risque et par les inégalités urbaines.

Face à ces constats, le groupe s'est donné pour rôle d'établir une liste de préconisations ambitieuses pour permettre à la Ville d'être mieux préparée lors des prochaines canicules. Ces préconisations ont été votées à l'unanimité des membres de la mission, toutes tendances confondues. La plus importante des préconisations indique que Paris doit devenir une ville-jardin. Pour désimperméabiliser Paris, il est proposé d'agir sur différents espaces (écoles, places de parking, grandes places minéralisées) afin de les renaturer et de les rendre aux Parisiennes et Parisiens. De plus, il est préconisé de créer des placettes oasis, qui seront des lieux de fraîcheur, de convivialité et de cohésion sociale, accessibles pour toutes et tous. Il est aussi voulu une végétalisation massive de l'espace public à travers la création de trames vertes continues à partir des parcs et des squares, créant ainsi de nouveaux corridors de biodiversité et de fraîcheur. La Ville doit agir sur son bâti. Les logements ne doivent pas accentuer les inégalités ni impacter négativement la santé des Parisiens. C'est pourquoi il est proposé un plan massif de rénovation thermique des logements. Ce plan, avec un plan de financement ambitieux et innovant, incluant non seulement l'État, les collectivités mais aussi la Banque des territoires, la BPI et d'autres acteurs et institutions qui peuvent être en capacité de financer, permettra à tout un chacun de vivre le mieux possible dans des conditions appropriées. Pour protéger ses habitants, la Ville de Paris devra reprendre et mettre en place notamment au sein du nouveau Plan local d'urbanisme toutes les préconisations faites par les élus membres de la MIE. M. Alexis GOVCIYAN indique qu'ils verront comment les choses vont se passer dans les jours qui suivent lors des débats au conseil de Paris. Il en sera de même pour le Plan climat en cours de préparation.

M. Alexis GOVCIYAN explique que cette communication est très synthétique, faute de temps. Elle n'aborde pas toutes les questions qui ont été soulevées et toutes les préconisations qui ont été présentées. Il propose toutefois de revenir en cas de besoin sur l'ensemble des préconisations lors d'une prochaine réunion publique, comment pourront être abordées les questions de lutte et d'adaptation au changement climatique dans le 9^e arrondissement.

Les actions de Mme la Maire s'illustrent déjà autour de nombreuses actions en matière de végétalisation en pleine terre, de mises en aires piétonnes, de pistes cyclables sécurisées pour décarboner les déplacements, pour mieux protéger les piétons et les publics les plus fragiles. Une approche holistique, globale et combinatoire est portée. Par conséquent, quatre enjeux majeurs sont priorisés : la végétalisation en pleine terre et la piétonisation, la débitumisation et la décarbonation, la rénovation thermique du bâti, la protection des populations. Cela est déjà en cours dans le 9^e arrondissement et a été repris dans les préconisations. Ce sont ces leviers qu'il s'agit d'accélérer et d'amplifier, ce qui sera fait en 2023 au travers de multiples projets, avec le réaménagement de la rue de Clichy et de la place Pigalle, avec plus d'espaces végétalisés et plus de place pour les piétons.

Pour terminer, M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la lutte contre le réchauffement climatique doit être au cœur de leurs actions. C'est ce qui a été porté avec Mme Maud LELIÈVRE dans le cadre de cette MIE. Des résultats concrets sont désormais attendus. La 8^e commission pourra dans ce cadre être l'instance de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la MIE. M. Alexis GOVCIYAN confirme leur mobilisation et détermination unanimes, car la volonté manifeste de l'ensemble des collègues, l'engagement de l'ensemble des services, des partenaires, des institutions rencontrées, comme les réflexions et les expertises très constructives observées de la part des Parisiennes et des Parisiens, pourront les accompagner. Il espère un accompagnement dans le cadre du futur Plan national d'adaptation au changement climatique, qui sera présenté le 23 mai par le ministre de la Transition écologique, M. Christophe BÉCHU, qui, parmi ses trois chantiers principaux, comprendra aussi celui de l'accompagnement des collectivités territoriales dans leur adaptation. Il espère que Paris sera au rendez-vous.

Mme la Maire salue la qualité du rapport, qui nourrit leur réflexion et leur impose d'avancer plus vite compte tenu de l'urgence climatique. Elle rappelle les grands projets urbanistiques des dernières années à l'échelle de Paris, qui consistaient à densifier et minéraliser la moindre parcelle de foncier et à construire parfois des bâtiments de grande hauteur. Elle confirme qu'à l'échelle du 9^e arrondissement, depuis 2014, une vigilance est accordée aux permis de construire et il s'agit de végétaliser en pleine terre et de multiplier la surface de verdure, non pas pour se faire plaisir mais parce que les arbres sont vitaux.

Mme Frédérique DUTREUIL remercie M. Alexis GOVCIYAN en tant que président de la 8^e commission, de la présentation du rapport. Elle le considère comme une véritable réussite, chacun ayant su converger vers des intérêts communs transpartisans. Elle rappelle toutefois que ce rapport reste à l'initiative des écologistes dont la demande d'instauration de cette mission d'information et d'évaluation au Conseil de Paris de juillet 2022 avait été validée à l'unanimité. Elle espère qu'un débat se tiendra à ce sujet au Conseil de Paris, l'idéal étant de lier ce rapport au Plan climat. M. Alexis GOVCIYAN répond que le débat sur ce rapport est prévu en juin.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme les constats, dont le problème d'artificialisation à Paris (plus de 80 %). Elle note que quelques éléments n'ont pas été développés, tels que la santé environnementale, l'eau et le trafic aérien, compte tenu de leur densité, mais qu'ils sont pris en compte dans le PLU bioclimatique et le Plan climat.

Elle évoque aussi le manque d'information concernant l'impact de la chaleur chez les jeunes et les très jeunes. Elle souligne une nouvelle fois l'excellent travail des participants et confirme la capacité de tout le monde de travailler ensemble dans l'intérêt commun de l'habitabilité de la ville et de la santé des habitants.

M. Pierre MAURIN salue le travail réalisé et estime que ces préconisations doivent être intégrées au PLU qui, puisqu'il prévoit la création de 300 hectares de terrains (430 terrains de football) mais pas leur localisation, est relativement incomplet, quitte à retarder une fois de plus son adoption.

M. Arnaud NGATCHA salue le travail réalisé et rappelle qu'en 2021 la Ville de Paris a reçu le prix, non orienté, des Nations unies pour son action en faveur du climat.

Mme la Maire propose de passer au sujet suivant.

VŒU 09.2023.026 - VŒU RELATIF AU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION 2023.DU.33.

VŒU 09.2023.*** - VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU SURSIS À STATUER POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION LOURDE DU SIÈGE DE GAZ DE FRANCE SITUÉ AU 6 RUE CONDORCET, RATTACHÉ À LA DÉLIBÉRATION 2023.DU.33. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

DÉLIBÉRATION 09.2023.027 (2023.DU.33) - PLU - RÉVISION - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que la délibération vise à se prononcer sur les propositions de révision du PLU bioclimatique de Paris telles qu'énoncées lors du Conseil de Paris de décembre 2020 et du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable présentées en novembre 2021.

Mme la Maire propose de débattre en même temps de la délibération et des deux vœux.

M. Jean-Pierre PLAGNARD poursuit la présentation. Le PLU bioclimatique est un document d'urbanisme qui doit viser à concilier développement urbain, bien-vivre des habitants et préservation de l'environnement en prenant en compte les contraintes climatiques et les enjeux énergétiques. Il doit favoriser la conception de bâtiments à faible empreinte carbone, l'utilisation des énergies renouvelables, la préservation et l'augmentation des espaces végétalisés, et encourager les modes de transport moins polluants.

La Mairie du 9^e arrondissement attendait de participer au travail d'élaboration puis de disposer de ce document avec un délai suffisant pour pouvoir l'analyser et comprendre les équilibres entre les enjeux, les réponses et leur financement.

La découverte de la quarantaine de documents totalisant plusieurs milliers de pages, le 9 mai, a été une très mauvaise surprise. M. Jean-Pierre PLAGNARD ajoute qu'ils sont par ailleurs surpris que des sujets majeurs tels que la pollution sonore et la pollution lumineuse ne soient pas plus développés dans ce document, sachant que la pollution sonore est actuellement un problème très présent dans la vie quotidienne des habitants, notamment ceux qui vivent en proximité de lieux festifs tels que les bars, et qui impacte leur repos quotidien et donc leur santé.

Dans le 9^e arrondissement, une attention particulière est accordée à l'espace public, au cadre et à la qualité de vie des habitants, et un travail sans relâche est mené pour augmenter le nombre d'espaces verts et de plantations en pleine terre, en créant de nouvelles rues jardins, des aires piétonnes et des jardins accessibles à tous qui joueront un rôle essentiel dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains en régulant la température et en favorisant la biodiversité.

Concernant la méthode, des réunions de concertation et des échanges d'informations ont eu lieu. Néanmoins, M. Jean-Pierre PLAGNARD indique qu'ils attendaient, au vu des enjeux, une réelle co-construction du document avec une prise en compte de leurs attentes et une réelle réflexion sur la meilleure façon de répondre aux enjeux, notamment dans le contexte de l'équilibre budgétaire parisien, ce qui n'a pas été le cas. M. Jean-Pierre PLAGNARD explique par exemple qu'ils souhaitaient inscrire la parcelle du 18-20 rue Clauzel et du 23 rue de Navarin au titre des périmètres de localisation du PLU pour y substituer un jardin ouvert au public, et que cette parcelle est inscrite dans le projet de révision dans la liste des immeubles et lots de biens immobiliers soumis à droit de préemption urbaine renforcé du PLU, ce qui ne correspond pas à la demande initiale de Mme la Maire, validée par M. Stéphane LECLER, Directeur de l'urbanisme à la Ville de Paris en 2022. M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce que sera communiquée dans le cadre du vœu la liste d'un certain nombre d'autres demandes que la Mairie du 9^e arrondissement portera, et qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans le PLU. Il s'agit donc de préciser les demandes concrètes dont la prise en compte est souhaitée dans le PLU, de manière à impacter favorablement et durablement le cadre de vie des habitants du 9^e arrondissement. M. Jean-Pierre PLAGNARD regrette que ce document énonce principalement des suites d'intentions sans jamais donner lieu à l'analyse des faisabilités. Par exemple, il est observé un pastillage très important concernant environ 500 immeubles à l'échelle de Paris, qui représenterait aux conditions actuelles un investissement total de plusieurs dizaines de milliards d'euros, très loin des 200 millions d'euros budgétés par la Ville en 2023, ce qui pose un problème de cohérence. M. Jean-Pierre PLAGNARD se demande donc si ce PLU n'est qu'un effet d'annonce, ce qui expliquerait le décalage des chiffres. Il demande qui financera l'investissement si le PLU est mis en œuvre et s'il s'agira de nouveaux emprunts en sachant que les taux d'intérêt en hausse posent des difficultés, ou d'augmenter les impôts.

M. Jean-Pierre PLAGNARD en arrive aux propositions. Il est demandé un vrai dialogue pour coconstruire un document qui ne sera pas une communication à visée électoraliste mais qui répondra réellement à l'attente des Parisiens. Les élus de la majorité ne se résolvent pas à voir partir les habitants de la ville et aspirent, à l'image du 9^e arrondissement, que Paris soit de nouveau une ville attractive et gagnant des habitants.

Pour cela, il ne s'agit pas de vendre du rêve mais d'un projet où chacun peut trouver une solution de logement répondant à ses attentes et adaptée à son budget, soit en propriété, soit en location dans le parc social ou dans le privé. Ces solutions doivent être financées et les promesses faites aux habitants tenues. M. Jean-Pierre PLAGNARD cite comme exemple la nécessité de développer le sujet sensible de la transformation de bureaux en logements, pour définir des équilibres entre bureaux et logements et estimer le plus précisément possible les coûts associés, et rendre ainsi les engagements crédibles. La meilleure façon reste de travailler avec les parties prenantes du début à la fin, pour toujours prendre en compte les contraintes de chacun, même s'il est attendu que les positions puissent évoluer pour répondre à l'intérêt commun.

Mme la Maire ouvre le débat.

Mme Frédérique DUTREUIL indique que les écologistes voient ce PLU bioclimatique comme un plan de rupture visant à lutter contre la spéculation et à rafraîchir Paris, qui concilie la gestion de la Ville et l'urgence écologique, au regard des enjeux évoqués précédemment liés à « Paris à 50 degrés » et de la nécessité que chacun puisse se loger à Paris, y compris ceux qui y travaillent, tels que les aides ménagères et les enseignants, situation constatée lors de la commission de sélection des dossiers pour l'attribution des logements sociaux dans le 9^e arrondissement. Les écologistes considèrent ce PLU conscient de l'urgence et plutôt ambitieux. Il s'agit du début du processus démocratique puisque le PLU fera l'objet de consultations publiques et pourra être amélioré. Mme Frédérique DUTREUIL cite des avancées majeures telles que la priorité au logement pour toutes et tous en mobilisant le bâti existant, ce qui implique des investissements importants et demande ainsi une planification financière. Elle évoque l'obligation de 50 % de logements sociaux à partir de 50 m² dans des zones très déficitaires et de 10 % de logements concernant les restructurations lourdes de bureaux. Ce plan consiste aussi à mettre la nature au cœur de la ville et à développer la biodiversité, avec l'obligation de réserver un pourcentage de pleine terre en fonction de la superficie de la parcelle. Mme Frédérique DUTREUIL note ensuite l'objectif de 40 % de terres perméables et de 300 nouveaux hectares d'espaces verts d'ici 2040, ce qui demande également une planification financière, ainsi que la protection de la petite ceinture pour une vraie promenade de biodiversité, la lutte contre la densification, les écologistes étant favorables à une hauteur maximale des tours de 37 m, ainsi que la préservation des cœurs d'îlots qui fait l'unanimité.

Mme Frédérique DUTREUIL aborde ensuite le risque de divergence dans la mesure où les écologistes veulent rompre avec le dogme, qu'ils considèrent comme obsolète, de l'attractivité et du productivisme et qu'ils n'approuvent pas le concept de ville monde, même si cela se discute. Les écologistes veulent également interdire les nouveaux meublés touristiques, les nouvelles créations de bureaux à l'ouest et au centre de Paris, le 9^e arrondissement accueillant la deuxième surface de bureaux après le 8^e arrondissement, ainsi que les dark kitchens et les dark stores. Il s'agit également de préserver la santé des Parisiens grâce à des zones de non-constructibilité aux abords du périphérique et au zéro immeuble-pont.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que ce PLU suivra un processus démocratique à travers une enquête publique où chacun pourra améliorer le texte en fonction de ses convictions pour la Ville de Paris en lui permettant d'affronter les défis économiques, sociaux et climatiques.

Mme la Maire revient sur le terme « rupture » en rappelant que Mme Frédérique DUTREUIL appartient depuis 2001 à la majorité qui a choisi l'hyper-densification de Paris. Elle affirme qu'aucun immeuble de bureaux n'a été créé depuis 2014, contrairement à d'autres endroits de Paris. Elle rappelle que, durant cette période, la capitale a gagné 3 millions de m² construits et que la surface de bureaux a très fortement augmenté de 17,5 à plus de 21 millions.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'elle le regrette.

Mme la Maire ajoute que cette stratégie d'hyper-densification explique qu'aucune parcelle foncière n'a été préservée. Si le fait de transformer des parkings en îlots de fraîcheur a été compris par la Direction de l'urbanisme, il reste à définir les montants à mobiliser et les superficies, pour être concret et ne pas vendre du rêve. Elle évoque la place de la Bastille minéralisée, la place Jules Joffrin, le projet de la tour Triangle et le projet Bercy-Charenton, la porte de Montreuil, le projet d'Austerlitz.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que les écologistes ne sont pas d'accord avec tous les projets tels que celui de la porte de Montreuil.

Mme la Maire répond qu'elle le sait mais note que les écologistes participent à la majorité en place, ce qui n'est pas cohérent. Elle évoque à nouveau les termes employés de « rupture » et la critique de la gestion passée, souligne la nécessité de consacrer des moyens pour répondre à l'urgence et estime que cela ne va pas encore assez loin.

M. Pierre MAURIN indique qu'un consensus sur le PLU sera difficile à trouver. Au-delà de la très forte densification menée par la majorité socialiste et écologiste, il estime que le PLU comporte beaucoup d'excès, dans la mesure où la rénovation de bâtiments tertiaires sera conditionnée par la construction de logements et que le droit de propriété pourtant garanti par la constitution est ainsi violé. Concernant les 300 hectares d'espaces verts, il s'agit de préciser les endroits à végétaliser. Il remarque que les maires d'arrondissement n'ont été consultés qu'une ou deux fois durant l'élaboration du PLU, alors qu'une meilleure co-construction aurait été préférable, comme cela est fait dans les entreprises privées et dans certaines collectivités locales. Il évoque ensuite les projets consistant à continuer de préempter des logements privés pour faire des logements sociaux sur des critères très sociaux. Il rappelle les propos de Mme Frédérique DUTREUIL sur la construction de logements pour ceux qui font vivre Paris, alors que la plupart de ces derniers n'ont pas droit aux logements sociaux, ce qui constitue un problème. Il évoque ensuite le faible nombre de logements intermédiaires (22 000) qui ont été sacrifiés par rapport au nombre de logements sociaux (220 000), ce qui représente un échec total et explique que des gens aux revenus moyens ne peuvent plus se loger à Paris. Il estime donc qu'il n'est pas possible de parler de diversité sociale compte tenu de ce bilan et qu'il reste d'importants progrès à faire.

Mme la Maire indique que les derniers grands projets d'aménagement de logements dans le 9^e arrondissement datent de la fin des années 1990 et que les réhabilitations d'immeubles de logements ont été très peu nombreuses depuis 2014, ce qui ne répond pas aux attentes d'une population qui a besoin de se loger.

M. Alexis GOVCIYAN indique que les membres de l'opposition n'ont jamais été associés à la préparation du PLU bioclimatique, n'ont eu aucun contact avec l'exécutif parisien et ont reçu les documents très volumineux le 9 mai. Il ajoute que le premier adjoint à la Maire de Paris leur a présenté une partie du projet le 12 mai avant une prise de position prévue début juin, ce qu'il considère comme incroyable.

Mme Frédérique DUTREUIL déplore cette situation et rappelle ses interventions passées mettant en avant l'importance de la concertation, de la coopération et de débats transpartisans lorsque les enjeux dépassent les considérations idéologiques ou politiques de chacun. Elle précise qu'ils ont aussi reçu le 9 mai, via une clé USB, les documents dont l'accès était par ailleurs difficile. En tant que petite conseillère d'arrondissement sans collaborateur, elle explique qu'elle n'a pas eu le temps en dehors de ses heures de travail d'aller au fond des sujets.

Mme Frédérique DUTREUIL indique ensuite que le PLU ne prévoit pas 10 % de logements sociaux, mais 10 % de logements. Elle ajoute, concernant le type de logements sociaux, qu'il faut un équilibre pour la mixité. Elle note dans le 9^e arrondissement une baisse des classes populaires et des classes moyennes en 2019 selon l'INSEE.

M. Jean-Pierre PLAGNARD constate un accord global sur les intentions, certains travailleurs clés, qui vivent dans des conditions épouvantables loin de leur lieu de travail, devant vivre à Paris. Dans le cadre de la commission logement, il s'agit de faire en sorte de loger ces personnes au plus près de là où elles travaillent. Il insiste sur l'importance d'équilibrer les choses. Pour être crédible, il n'est pas possible de faire un catalogue de bonnes intentions et donner de l'espoir en se disant qu'il s'agit de politique, sans préciser les coûts et les financeurs. Il dénonce le pastillage de plusieurs dizaines de milliards d'euros alors que le budget 2023 s'élève à 200 millions d'euros pour faire des préemptions. Il recommande de mener une révolution, mais réaliste.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente le vœu dans le cadre du PLU bioclimatique qu'ils auraient aimé présenter dans le cadre d'une co-construction qui n'a pas eu lieu.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit aussi d'inscrire la création d'un second marché alimentaire découvert rue Sainte-Cécile au titre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « quartier du quart d'heure » visant à développer des activités alimentaires locales et durables.

M. Arnaud NGATCHA rappelle que des enquêtes publiques vont avoir lieu et que le PLU ne peut être modifié à la marge mais dans son ensemble, et annonce ne pas pouvoir voter ce vœu. Concernant la concertation, il note les félicitations du groupe partenaire qui s'est exprimé publiquement en disant qu'il était très heureux de la manière dont s'était passée la consultation avec le Premier adjoint. Il ajoute que ce dernier a vu l'ensemble des groupes politiques et relève que M. Pierre-Yves BOURNAZEL, co-président du groupe Indépendants et progressistes, n'est pas d'accord sur le fait qu'ils n'aient pas été consultés et n'a pas un jugement aussi radical que Mme la Maire qui aura l'occasion d'exprimer son mécontentement au Conseil de Paris, M. Arnaud NGATCHA annonçant qu'il en fera part à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Concernant le logement social, M. Arnaud NGATCHA rappelle que le taux est de 7,2 % dans le 9^e arrondissement, soit un des taux les plus faibles de Paris, contre 40 % dans le 13^e arrondissement. Il ajoute qu'il s'agit aussi de logements intermédiaires et cite le centre Morland, qui accueille 30 % de logements sociaux intermédiaires.

Mme la Maire affirme qu'elle et M. Pierre-Yves BOURNAZEL n'ont jamais été consultés en tant que groupe politique. Elle ajoute avoir travaillé avec les services de l'urbanisme et M. Stéphane LECLER, à qui elle rend hommage, sur des points techniques, mais qu'il n'y a pas eu de consultation des groupes. Elle précise qu'en tant que maire d'arrondissement elle se bat pour obtenir des avancées très fortes dans le cadre d'un PLU qualifié de bioclimatique qui doit aller vers une adaptation de la Ville aux enjeux actuels.

M. Pierre MAURIN se dit ravi de savoir que la Ville et l'exécutif s'intéressent enfin aujourd'hui aux logements intermédiaires, en rappelant qu'ils sont au nombre de 22 000 contre 220 000 logements sociaux, et que la droite parisienne demande depuis vingt ans d'en faire et espère que cela va continuer. Il regrette toutefois que la plupart des projets de logements sociaux sont très déséquilibrés et ne permettent pas aux gens qui font vivre Paris de les intégrer.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'un point du vœu présenté est lié au vœu qu'elle propose, concernant le site appartenant à la Société foncière lyonnaise depuis décembre 2014 et occupé par GRDF qui va déménager, le propriétaire prévoyant de réaménager et restructurer ce site de 1 hectare et 28 000 m² de bureaux. Le site comprend des arbres classés remarquables et des bâtiments reconnus pour leur remarquable valeur patrimoniale, dont l'un sera détruit en conservant sa façade. Le vœu de l'exécutif demande des prescriptions localisées, des logements et un accès à un espace vert. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un espace vert mais d'une servitude de passage et qu'il est prévu un passage arboré qui traversera la rue Condorcet jusqu'à la rue Pétreille. Elle indique que certains habitants ne sont pas satisfaits puisque certains bâtiments seront surélevés, les privant de lumière, et qu'il existera en réalité très peu de logements, beaucoup de bureaux et peut-être un équipement public sportif. Mme Frédérique DUTREUIL demande donc un sursis à statuer, consistant à ne pas accorder le permis de construire tant que le PLU bioclimatique n'a pas été mis en place, pour que ce projet soit appliqué, pour plus de logements et de terrains de pleine terre. Elle avoue avoir parlé essentiellement de logements sociaux pour les classes très populaires et non de logements intermédiaires par provocation, pour faire réagir M. Pierre MAURIN.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'en fin d'après-midi, son collègue, M. Arnaud NGATCHA, du groupe Paris en commun, l'a appelé par courtoisie pour lui signaler qu'il ne votera pas son vœu au vu des consignes et accords avec leurs collègues. Elle précise avoir appris avec regret qu'après avoir consulté les membres de son groupe des écologistes, elle a eu pour consigne de retirer son vœu pour qu'aucun vœu PLU ne soit déposé par l'exécutif au Conseil de Paris. Par souci de transparence qui est sa marque de fabrique, elle annonce être au regret de retirer son vœu et de ne pas pouvoir voter favorablement le vœu de l'exécutif, quand bien même elle est totalement d'accord avec les prescriptions localisées concernant les parcelles rue Clauzel et rue de Navarin. Elle précise qu'elle y est repassée pour s'assurer de la possibilité d'y aménager un espace arboré.

Elle annonce qu'elle le proposera à l'occasion de la concertation publique et indique être favorable à toutes les prescriptions localisées de l'exécutif, mais confirme qu'elle s'abstiendra de voter le vœu en question par respect des consignes données.

Mme la Maire indique qu'il est compliqué pour une femme libre de répondre à des consignes.

Mme Frédérique DUTREUIL précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de discussions par la suite.

Mme la Maire estime que ces 10 000 m² sont une opportunité foncière remarquable. Elle indique avoir fait cinq réunions de concertation sur ce sujet, une réunion publique à la mairie et des réunions en petits comités avec les habitants du quartier, pour réfléchir à ce qui pouvait être opportun concernant ce bâtiment. Elle ajoute qu'en novembre 2021, la Ville de Paris leur a délivré un certificat d'urbanisme, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas règlementairement contraints par le nouveau PLU. Par conséquent, le vœu de Mme Frédérique DUTREUIL ne pouvait pas aboutir. Mme la Maire ajoute que la Mairie du 9^e arrondissement reste très mobilisée auprès des habitants. Elle confirme le sujet de la surélévation et indique que les démarches avec la Société foncière lyonnaise ont eu lieu dans un climat constructif. Elle ajoute avoir demandé un mix comprenant des logements, des bureaux et un équipement municipal, la Société foncière lyonnaise ayant travaillé sur un équipement sportif en direction des familles, et dynamiser le quartier.

Au sujet de la servitude, Mme Frédérique DUTREUIL, qui l'approuve, fait part du problème de bruit qui se poserait en journée.

Mme la Maire précise que le passage sera fermé la nuit et informe que la Société foncière lyonnaise a réalisé un très bel aménagement dans le quartier Opéra-Chaussée d'Antin et qu'elle mène un travail sur la servitude concernant le square Louis Jovet et la rue Edouard VII qui se passe bien. Mme la Maire fait part de sa confiance quant à la faisabilité et à la qualité de ce projet bien qu'il reste à régler la question de la surélévation et de la végétalisation. Elle insiste sur l'importance de la concertation permettant à chaque habitant d'être bien conscient des enjeux et du projet qui doit être beau et positif pour le quartier.

M. Arnaud NGATCHA indique que cela s'est passé à l'intérieur du groupe de Mme Frédérique DUTREUIL et qu'il a juste fait part de la position du groupe Paris en commun.

Mme la Maire ajoute que cela ne les regarde pas.

M. Pierre MAURIN annonce qu'il votera pour le vœu de l'exécutif.

Mme la Maire met le vœu de l'exécutif aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :

Considérant la révision du plan local d'urbanisme de Paris ;

Considérant les annexes du nouveau PLU bioclimatique consacrées aux emplacements à préserver ou à réaménager dans chacun des arrondissements ;

Considérant le plan local d'urbanisme comme un outil stratégique pour la préservation du patrimoine et des équilibres dans les quartiers notamment entre logements, commerces, équipements de proximité et services publics ;

Considérant l'opportunité de cette révision du plan local d'urbanisme pour renforcer la végétalisation du 9^e arrondissement et de Paris afin de créer partout où cela est possible des ilots de fraîcheur ;

Considérant l'opportunité de cette révision du plan local d'urbanisme pour renforcer et accélérer la transformation de bureaux en logement ;

Considérant l'opportunité de cette révision du plan local d'urbanisme pour créer de nouveaux équipements culturels et sportifs ouverts à tous et notamment aux futurs nouveaux habitants ;

Considérant l'opportunité de cette révision du plan local d'urbanisme pour renforcer les moyens de protection des lieux culturels à forte dimension symbolique pour le rayonnement de Paris et ce qui en fait une ville à nulle autre égale sur le plan culturel international ;

Considérant les préconisations du rapport rendu par les membres de la MIE « Paris à 50 degrés » priorisant la création d'espaces végétalisés de proximité ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **renforce la réserve pour espace vert ouvert au public prévu sur la parcelle 18-20 rue Clauzel / 23 rue de Navarin en retirant la réserve pour logements sur cette même parcelle qui serait ainsi entièrement consacrée à la création d'un nouveau jardin ouvert sur le quartier ;**
- **inscrive une réserve pour espace vert ouvert au public, équipement et logements sur la parcelle actuellement occupée par le siège de GrDF rues de Condorcet, Pétreille, Faubourg Poissonnière ;**
- **inscrive une réserve pour espace vert ouvert au public, équipement et logements sur la parcelle actuellement occupée par des équipes techniques de GrDF avenue Trudaine et rue Pétreille ;**
- **inscrive une réserve pour espace vert ouvert au publique sur la parcelle du square d'Orléans ;**

- **inscrive une réserve pour équipement et logements sur la parcelle 73 rue Marguerite de Rochechouart ;**
- **inscrive une réserve pour logements au 5 rue de Parme ;**
- **inscrive une protection des espaces verts situés au 18-20 rue de la Tour des Dames ;**
- **inscrive une protection particulière des parcelles occupées par des cinémas indépendants pour tout Paris et notamment en faveur des parcelles actuellement occupées par les cinémas Max Linder et 5 Caumartin à Paris 9^e ;**
- **inscrive la création d'un second marché alimentaire découvert rue Sainte-Cécile au titre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « quartier du quart d'heure » visant à développer des activités alimentaires locales et durables.**

Le vœu déposé par Mme Frédérique DUTREUIL a été retiré.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et Mme Frédérique DUTREUIL) et 1 voix contre (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2023.DU.33.

DÉLIBÉRATION 09.2023.028 - AVIS SUR L'EXÉCUTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une délibération inédite et extrêmement technique, qui entre dans le cadre d'un processus de certification des comptes de la Ville de Paris où celle-ci s'est engagée quelques mois auparavant à respecter la chaîne d'approbation du compte de gestion qui doit désormais passer par les arrondissements, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle ajoute pouvoir entrer dans les détails en cas de besoin.

En l'absence de demande de prise de parole, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le compte de gestion de l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLIBÉRATION 09.2023.029 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique que l'adoption de ce troisième compte administratif depuis le début de la deuxième mandature est un exercice fastidieux et réglementaire du conseil d'arrondissement.

Ce compte administratif retrace des baisses et des hausses de dépenses liées au Covid et témoigne de la reprise progressive de l'activité, d'un retour à la normale, mais dans un contexte sanitaire et international, avec l'impact sur les matières premières, qui est resté en 2022 extrêmement tendu.

Mme la Maire rappelle deux articles du Code général des collectivités territoriales :

Article L. 2121-31 : « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. »

Article L. 2121-14 : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Elle propose que M. Alexis GOVCIYAN prenne sa place au moment du vote.

Mme la Maire rappelle que l'état spécial du 9^e arrondissement, le budget de la Mairie, est un état annexe du budget parisien. Le Conseil du 9^e arrondissement doit avoir adopté son propre compte administratif qui sera ensuite voté au Conseil de Paris avec le compte administratif de la mairie centrale.

Mme la Maire rappelle leur avoir fait parvenir des tableaux qui reprennent les comptes exacts et détaillés de l'exercice budgétaire de 2022, qui ont été vérifiés par la Direction des finances et des achats de la Ville et la Direction régionale des finances publiques. Elle informe qu'alors que rien ne l'y oblige, elle a tenu à leur adresser les documents qui retracent le bilan 2022 des dépenses d'investissement qui relèvent des investissements localisés (IL) et des investissements d'intérêt local (IIL), pensant que ce sont des documents de travail utiles, qui permettent de financer annuellement les travaux d'entretien et de création d'équipements municipaux et d'aménagements conséquents sur l'espace public. Elle précise que ces dépenses présentées lors du budget primitif 2022 relèvent du budget général de la Ville de Paris.

Mme la Maire répond à une question sur la place Pigalle posée par Mme Frédérique DUTREUIL qui souhaitait connaître la ventilation des crédits des IIL. Il s'agit de la volonté de la Mairie d'arrondissement et de l'exécutif municipal du 9^e de mener à bien un projet. Elle indique que la sanctuarisation du montant en question était nécessaire, sans quoi le réaménagement de la place Pigalle n'aurait pu être envisagé. Le montant des IIL s'élève à 600 000 euros pour un projet estimé à 881 000 euros, sans compter le déplacement du terminus de bus qui a été pris en charge par Île-de-France Mobilités et la RATP, sans quoi le montant aurait été de 1 million d'euros. Les deux tiers du projet Pigalle sont ainsi portés par les IIL, 245 000 euros étant portés par le budget participatif voté en 2017 et 45 000 euros sur un programme Ville de verdissement. Le projet est bouclé, les entreprises ont été désignées et les travaux tant attendus doivent commencer le 1^{er} juillet. Le lancement des travaux qui devaient commencer quinze jours auparavant, a été retardé du fait d'un référé préventif du Tribunal administratif demandé par la RATP, avec la nomination d'un expert, compte tenu des difficultés rencontrées avec le réaménagement de la place de la République et des dommages sur le réseau RATP. Ces travaux dureront un an et se termineront avant les Jeux olympiques. Mme la Maire rappelle qu'elle s'était engagée à aborder ce sujet.

Mme la Maire remercie le Directeur général des services, M. Sébastien LEPARLIER, qui vient de la Direction financière de la Ville et qui a préparé ces documents avec beaucoup de soin et de professionnalisme, et estime que sa présence dans l'équipe est une chance. Elle remercie aussi Mme Milène GUIGON qui l'assiste.

Mme la Maire indique que, pour la première fois, le compte administratif de l'état spécial du 9^e arrondissement dépasse le seuil des 6 millions d'euros, enregistrant par ailleurs une progression de 16 % au regard du compte administratif de 2021, soit environ 850 000 euros. Cette progression est le seul fait de la dotation de gestion locale, la dotation d'animation et la dotation d'investissement, globalement stables d'une année sur l'autre. Cela traduit à la fois la sortie de crise et le contexte international qui reste extrêmement tendu. Mme la Maire ajoute que la dotation de gestion locale est la plus conséquente des trois dotations qui constituent l'état spécial du 9^e arrondissement, qui affiche un taux d'engagement exceptionnel de 99 %, contre 85 % en 2021. Mme la Maire félicite les équipes.

La hausse des dépenses d'un exercice à l'autre portée par la dotation de gestion locale s'établit à 850 000 euros sous l'effet conjugué de plusieurs phénomènes : des dépenses de fluides (électricité, eau, chauffage) qui concernent tout le monde (particuliers, commerçants, collectivités), en hausse exceptionnelle de 56 %, engendrant un surcoût de 634 595 euros. Le coût devrait baisser selon les indicateurs pour les mois à venir, mais cette épreuve a dû être passée, au cours de laquelle des décisions ont été prises avec l'équipe pour faire preuve de sobriété énergétique, la décision la plus spectaculaire ayant été de ne pas mettre d'illuminations à Noël, ayant engendré une économie substantielle. Le taux d'engagement exceptionnel s'explique aussi par le retour à une activité normale des deux centres Paris Anim de l'arrondissement (Valeyre et Bravo), qui a généré un surcoût de 170 000 euros par rapport à l'année 2021. Dans le sens de la sortie du plastique et de la valorisation du bio et des produits naturels dans les établissements de la petite enfance, 41 000 euros supplémentaires ont été consacrés en 2022 pour remplacer progressivement les jeux en plastique par des jeux en bois, en carton et en métal et pour augmenter la part du bio dans l'alimentation. C'est ce qui est fait dans les cantines scolaires et les crèches de l'arrondissement, avec 95 % d'alimentation bio, portant ainsi les dépenses afférentes aux crèches à 810 000 euros.

Parallèlement et dans l'objectif de toujours améliorer le cadre de vie des usagers et des habitants, le 9^e arrondissement s'est enrichi en 2022 de nouveaux espaces verts dont les plus emblématiques sont ceux installés dans le cadre de la rue aux écoles Milton. Le nombre d'espaces verts est beaucoup plus élevé qu'en 2014, atteignant une superficie de 18 768 m². En 2023, il est prévu des espaces dans les rues de Clichy, Pigalle, du Cardinal Mercier, Mansart, Cadet. L'augmentation de la superficie végétalisée se traduit budgétairement, puisque les crédits consacrés à l'entretien des espaces verts s'établissent à 208 000 euros, contre 158 000 euros en 2014, crédits ayant notamment permis de financer l'entretien quotidien, par une société d'insertion, des jardinières et espaces verts implantés sur l'espace public pour un coût annuel de l'ordre de 40 000 euros. Il s'agit aussi du surentretien des squares lors des périodes de très forte fréquentation et compte tenu des personnes qui y déjeunent de plus en plus pour sortir de leur lieu de travail, qui explique le surcoût de plus de 20 000 euros.

Ces moyens supplémentaires pris sur le budget de l'état spécial de l'arrondissement viennent pallier le sous-dimensionnement des équipes de terrain de la DEVE, lesquelles n'ont pas été renforcées alors que la surface végétalisée de l'arrondissement a augmenté de plus de 20 % depuis le début du mandat.

Dans cette même logique, l'état spécial de l'arrondissement a financé en 2022 des prestations non prises en charge au titre du budget général en matière de sécurité et d'apaisement de l'espace public. Concrètement, 17 322 euros ont été consacrés à l'emploi d'un agent d'avril à novembre 2022 pour compléter le dispositif de sécurisation de l'opération Paris Respire dans le secteur des Martyrs où beaucoup d'insécurité et d'incivilités routières continuent d'être signalées. Mme la Maire indique avoir fait des propositions dans le cadre du Code de la rue, qui doit respecter le Code de la route, pour prendre en compte la sécurisation globale de la rue des Martyrs et des rues adjacentes dans le cadre de Paris Respire. Si l'état spécial d'arrondissement n'avait pas pris en charge l'emploi de cet agent, la sécurisation n'aurait pas eu lieu et les voitures seraient restées le week-end.

Les crédits de dotation d'animation locale sont composés de la dotation d'animation locale stricto sensu et des travaux urgents. Le détail figure dans les documents envoyés avant le conseil d'arrondissement. Ces dépenses restent globalement stables d'une année sur l'autre, passant de 477 100 euros en 2021 à 470 331 euros en 2022. Toutefois, les crédits dépensés au titre des travaux urgents s'établissent en 2022 à 243 350 euros contre 301 128 euros en 2021, ce recul de près de 20 % témoignant des conséquences de la crise sur les chantiers et les finances publiques. Mme la Maire illustre son propos en évoquant les travaux de la salle Rossini et les coûts liés à la rénovation énergétique qui ont explosé, passant de 150 000 euros à 300 000 euros puis 500 000 euros, et n'ont pas permis depuis 2021 de faire ces travaux, en espérant qu'ils pourront être faits en 2023 ou 2024. L'exécution de la dotation d'animation locale, hors conseils de quartier, a été portée à 214 807 euros, contre 171 240 euros en 2021, du fait de la sortie de la crise sanitaire, ce qui a permis la reprise de rencontres et d'événements festifs sans jauge et engendré des dépenses exceptionnelles parmi lesquelles celles de l'ouvrage édité dans le cadre des vingt ans de l'association 9^e Histoire chez Taillandier, qui participe à la valorisation exceptionnelle du patrimoine. Mme la Maire souligne qu'il s'agissait de montrer leur intérêt pour cette association et de travailler à un bel ouvrage sur les beautés et secrets de l'arrondissement. Elle indique avoir une pensée pour les trois policiers décédés, mais aussi pour Mme Aline BOUTILLON, administratrice de 9^e Histoire qui les a beaucoup aidés pour réaliser ce livre et dont la disparition malheureuse est un choc pour l'association ainsi que pour son mari, M. Emmanuel FOUQUET, et ses amis qui avaient à cœur de travailler auprès d'elle pour mettre en valeur l'histoire du quartier. Mme la Maire précise que cet ouvrage est remis aux habitants du quartier pour les distinguer dans le cadre des remises de médailles du travail et des réceptions des bacheliers « mention très bien ». Elle évoque aussi l'organisation d'un cycle d'événements exceptionnels sur la vie et l'œuvre de Jean-Claude CARRIÈRE et la réalisation de douze podcasts « Ma ville, mon Neuf » toujours en ligne qui ont permis de découvrir et de valoriser les talents, les coups de cœur, les passionnés de la vie de l'arrondissement et d'aller au contact de publics qui, malgré la levée des contraintes sanitaires, sont restés encore le plus souvent à leur domicile.

Mme la Maire indique ensuite que la dotation d'animation locale a aussi permis de financer plusieurs manifestations ouvertes à l'ensemble des habitants du 9^e arrondissement, en restant dans son épure budgétaire traditionnelle telle que constatée avant la crise. Elle cite notamment la reprise du Printemps du sport, le Tournoi des écoles, la Nuit du sport, le Forum des associations, la Broc des kids, la Fête de la nature, la Journée des familles. Au-delà de ces animations régulières ou plus ponctuelles, la dotation d'animation locale a également porté les dépenses liées à l'organisation de nombreuses réunions de concertation en faveur de l'amélioration de l'espace public au cours de l'année 2022, pour la réfection d'artères importantes de l'arrondissement, la rue de Bruxelles, l'aménagement de la piste cyclable sur la rue La Fayette et le boulevard Montmartre.

Mme la Maire aborde ensuite la consommation des crédits de la dotation d'investissement, qui se porte à 88 971,05 euros contre 77 000 euros en 2021. Elle regroupe plusieurs dépenses qui ont été listées et englobe également 28 213 euros de dépenses liées aux conseils de quartier, qui ont permis de financer du matériel pour l'organisation d'événements. Il s'agit, par exemple, dans le quartier Faubourg Montmartre de l'achat de mobiliers pour les Poussins du Neuf, avec l'artiste Flora KOEL, dans le cadre d'une démarche de réemploi et de recyclage à partir de matériel électoral recyclé. Mme la Maire cite aussi la provision pour les fresques publicitaires de la rue Hippolyte Lebas, les conseils de quartier étant parties prenantes de leur restauration.

Mme la Maire indique que le taux de mandatement se porte à 23 %. Cela s'explique par le report des années précédentes lié au Covid et par le renouvellement des conseils de quartier, nombre d'entre eux n'ayant pu porter de projets durant les quatre dernières années. Ces crédits se sont donc portés en provisions pour des projets plus structurants dans le cadre d'une bonne gestion.

Mme la Maire indique que le compte administratif 2022 témoigne une nouvelle fois de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le 9^e arrondissement, tout en ayant le souci permanent d'améliorer et d'accompagner le quotidien de tous les habitants de l'arrondissement, en particulier les familles, en les aidant à toujours mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Concernant le vote, Mme la Maire rappelle qu'elle souhaite confier la présidence à M. Alexis GOVCIYAN, avec l'accord du Conseil d'arrondissement, en précisant qu'elle ne prendra pas part au vote et qu'elle reviendra une fois le vote effectué. Elle annonce avant cela être à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et quitte l'hémicycle. M. Alexis GOVCIYAN prend temporairement la présidence et met la délibération aux voix.

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN) le compte administratif 2022 de l'état spécial du 9^e arrondissement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Mme la Maire retourne dans l'hémicycle et reprend la présidence.

DÉLIBÉRATION 09.2023.030 (2023.DJS.9) - SUBVENTIONS (83 300 EUROS) À 11 ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES (9^E) DONT 2 CPO.

Rapporteur : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que ce projet de délibération a pour but d'accorder des subventions d'un montant de 83 300 euros à 11 associations sportives du 9^e arrondissement. Toutes les subventions sont identiques à celles de 2022. Près de 85 % du budget est réparti entre les deux plus grandes associations sportives de l'arrondissement : le Club d'escrime de la Tour d'Auvergne et le Boxing Athletic Club 9. Le Club d'escrime de la Tour d'Auvergne, qui s'entraîne au centre Buffault et est présidé par M. Nicolas PIOFRET, compte 468 licenciés, soit le deuxième club d'escrime de France derrière celui de Nice. Il a obtenu un label prestige de la part de la Fédération française d'escrime et il compte aujourd'hui un jeune champion handicapé, M. Luca PLATANIA, en lice pour se qualifier pour les prochains Jeux paralympiques et qui a été mis à l'honneur dans un numéro du journal *Paris Neuf*. Le BAC9, présidé par M. Laurent CHACON, s'entraîne également à Buffault et compte 460 licenciés, soit le premier club d'Île-de-France en boxe anglaise. La saison dernière, ce club, qui participe régulièrement aux manifestations sportives du 9^e arrondissement, a été élu meilleur club d'Île-de-France pour la compétition du premier round avec deux vainqueurs. Un hommage avait été rendu en 2022 au fondateur, M. José CHACON.

Mme la Maire indique que cette association formidable est présidée avec talent par le fils du regretté José CHACON.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DJS.9.

DÉLIBÉRATION 09.2023.031 (2023.DAC.495) - SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À SEPT ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que, comme chaque année, il est proposé de soutenir les associations qui œuvrent en faveur de l'action culturelle locale à hauteur de 10 000 euros. En 2023, le partenariat est poursuivi avec Paris Mozart Orchestra qui se produit régulièrement à la Mairie du 9^e arrondissement. Un soutien est prévu à hauteur de 4 700 euros et il sera accueilli les 18 et 21 juin, notamment à l'occasion de la Fête de la musique.

M. Nicolas COUR rappelle l'accueil de la belle représentation Amore Cotto avec les Ateliers de CriBeau, association qui propose en 2023 des événements autour d'Italo CALVINO, grand écrivain et fabuliste italien, permettant de soutenir la culture italienne et européenne en général, qui fait l'objet d'un soutien particulier par la Mairie du 9^e arrondissement. Le soutien à cette association s'élève à 1 000 euros.

Attachée à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de l'arrondissement, la Mairie poursuit son engagement avec l'association 9^e Histoire en la soutenant à hauteur de 1 000 euros, afin qu'elle puisse poursuivre l'organisation de visites et la publication d'un bulletin annuel sur l'histoire culturelle et artistique de l'arrondissement, qu'il trouve toujours passionnante.

La Mairie soutient, comme chaque année, l'association Faites le Neuf, qui contribue activement à la vie culturelle locale, grâce notamment à des spectacles et projections à destination des jeunes publics, au travers d'une somme de 600 euros.

La Mairie accompagne encore cette année l'association ParisArtistes qui organise tous les ans la superbe exposition de photographies Objectif Femmes dans les salons Aguado de la mairie, qui met en avant des femmes photographes talentueuses. Pour l'exposition de septembre 2023, la Mairie prévoit un soutien de 1 200 euros.

La Mairie soutient en 2023 pour la première fois le Phono Museum dont l'engagement en faveur du son enregistré n'est plus à prouver. M. Nicolas COUR invite les élus à visiter ce superbe petit musée dont les collections sont incroyables. Afin de le soutenir dans son changement de signalétique interne et de réorganisation de l'espace, la Mairie prévoit de leur accorder une subvention de 1 000 euros.

La Mairie accompagne encore cette année le Chœur François Vercken qui, comme le 8 mai 2023, anime régulièrement les cérémonies de la Mairie. Afin de lui permettre de continuer à répéter, il est prévu de lui attribuer la somme de 500 euros, comme en 2022.

Mme la Maire ajoute que son soutien est très précieux dans le cadre de leurs cérémonies.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.495.

DÉLIBÉRATION 09.2023.032 (2023.DFPE.86) - SUBVENTION (145 354 EUROS), AVENANT N° 3 À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉ-SCOLARISATION (9^E) POUR LA HALTE-GARDERIE « ATELIER BERLIOZ », 18 BIS RUE DE BRUXELLES (9^E).

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit d'une délibération présentée chaque année qui prévoit une subvention municipale pour l'année 2023 à hauteur de 145 354 euros. Elle invite les élus à voter favorablement pour assurer les frais de fonctionnement et l'accompagnement des enfants.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agit aussi d'un signe de bienvenue pour la nouvelle directrice. Elle salue le travail remarquable de Mme Marie-Laure BAGNEUX qui a créé cette structure à une époque où il n'y en avait pas beaucoup pour les enfants et a passé trente-six années rue de Bruxelles. Elle a passé le flambeau à Mme Pauline NICOLE, qui est arrivée dans la structure à dix-neuf ans, et à qui Mme la Maire souhaite beaucoup de succès et d'épanouissement à la tête d'une équipe de six personnes pour accueillir dix-neuf enfants. Mme la Maire se réjouit de poursuivre ce travail initié par Mme Marie-Laure BAGNEUX.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.86.

DÉLIBÉRATION 09.2023.033 (2023.DPMP.1) - SUBVENTIONS (304 000 EUROS) ET CONVENTIONS À 109 ASSOCIATIONS ET SCOOP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que plusieurs associations touchent cette subvention, mais qu'il s'agit ici de Mosaïques9 qui accueille des jeunes de 11 à 18 ans. La subvention est de 4 000 euros en 2023, soit 1 000 euros de plus qu'en 2022, compte tenu du dispositif supplémentaire Jeunes Solidays, projet dédié à la prévention et la lutte contre le sida et MST. Il s'agit également d'En route pour l'autonomie et Escapades Jeunes.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPMP.1.

DÉLIBÉRATION 09.2023.034 (2023.DVD.8) - PARCS DE STATIONNEMENT MONTHOLON (9^E), MILTON (9^E) ET CARPEAUX (18^E) - PRINCIPE DE DSP POUR LA RÉNOVATION (MONTHOLON), LA MODERNISATION (MILTON ET CARPEAUX) ET L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique qu'il s'agit d'une délibération assez technique qui ne devrait pas poser trop de difficultés. Elle concerne les parcs de stationnement Montholon, Milton et Carpeaux. Lors de sa séance de juin 2022, le Conseil d'arrondissement avait voté en faveur de la prorogation de la concession des parcs de stationnement cités pour repousser l'échéance de la DSP au 30 novembre 2025. Cette délibération vise à amorcer le principe de consultation en vue du renouvellement de cette délégation de service public par un seul délégataire qui aura en charge la rénovation de ces trois parcs. Cette disposition ne nécessite aucune participation financière de la Ville de Paris et n'a pas d'incidence sur les investissements à réaliser dans ces trois parcs qui permettent aux habitants et aux visiteurs de se garer en sous-sol.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DVD.8.

DÉLIBÉRATION 09.2023.035 (2023.DVD.13) - STATIONNEMENT DE SURFACE : ÉCARTEMENT DU DROIT D'OPPOSITION.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cette délibération, plus technique que la précédente, vise à écarter le droit d'opposition à la collecte des numéros d'immatriculation des véhicules stationnés dans les rues de Paris, qui sont considérés comme une donnée personnelle, justifié par un motif d'intérêt général.

Cette délibération s'appuie sur une note d'éclairage du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui, le 13 janvier 2023, en application des clauses de l'article 23 du règlement général de protection des données (RGPD), a fixé les conditions de mise en œuvre de la possibilité pour une collectivité territoriale d'autoriser un prestataire à prendre les photos de plaques d'immatriculation, considérées comme des données personnelles, de façon à pouvoir verbaliser le stationnement dans la commune. Paris, comme d'autres collectivités territoriales, a choisi ce type de prestation pour faire les contrôles de stationnement. Même si ce type de stationnement a fait l'objet de beaucoup de signalements de la part des usagers automobiles, notamment compte tenu du risque qu'une même voiture soit verbalisée plusieurs fois sans discernement et de la difficulté à corriger des décisions prises automatiquement qui n'auraient pas été prises par un agent, M. Jean-Baptiste GARDES propose de voter en faveur de la délibération, au regard du cadre général qui a été autorisé par le législateur.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2023.DVD.13.

DÉLIBÉRATION 09.2023.036 (2023.DAC.256) - SUBVENTIONS (46 800 EUROS) À DIX-HUIT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN exprime une pensée pour M. Claude SENINGE, président du Comité du 9^e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) et président du Comité d'entente, qui traverse un moment douloureux, et lui témoigne leur reconnaissance pour le travail qu'il fait et sa présence le 8 mai alors qu'il était en souffrance.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros au Comité du 9^e arrondissement de la FNACA pour qu'il puisse continuer à travailler en permanence sur le maintien, le développement et la transmission de la mémoire. Il précise que ses membres sont de moins en moins nombreux du fait de la diminution du nombre d'anciens combattants, mais qu'ils continuent leur travail.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.256.

DÉLIBÉRATION 09.2023.037 (2023.DAC.492) - SUBVENTIONS (13 950 EUROS) À ONZE ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

Mme la Maire s'associe aux propos affectueux et amicaux à l'égard de M. Claude SENINGE qui a accepté de rester président du Comité d'entente, tant il œuvre pour l'arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que le Comité d'entente regroupe toutes les organisations qui s'occupent de la mémoire et des anciens combattants, du Souvenir français à la FNACA, en passant par l'Union nationale des combattants. Il s'agit d'attribuer la subvention de 800 euros au Comité d'entente du 9^e arrondissement.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.492.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022, PAR M. NICOLAS COUR, CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire indique qu'il s'agit chaque année de rendre compte devant le public et le Conseil d'arrondissement, des personnes qui ont bénéficié des locaux de la mairie à titre gracieux ou moins gracieux.

M. Nicolas COUR indique qu'une délibération de 2018 prévoit que le Conseil d'arrondissement et la Maire du 9^e arrondissement communiquent une fois par an des occupations temporaires du domaine public dans l'arrondissement qui ont été accordées. Il précise que la mise à disposition désigne la location des salles.

M. Nicolas COUR rappelle que, dans 80 % des cas, ces mises à disposition ont été faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animation locale, soit au profit d'associations ou d'écoles afin de favoriser leur activité et leur développement. Il informe que le local des Poussins du Neuf ne fait pas l'objet d'une tarification mais d'une convention annuelle passée avec ses occupants, notamment l'association Le monde des bébés, la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et l'association Crescendo.

M. Nicolas COUR rappelle que, conformément à la décision prise dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid 19, la Mairie a accueilli à titre gratuit un centre de vaccination du 1^{er} au 31 janvier 2022. En 2022, 136 conventions d'occupation temporaire de salle ont été signées contre 80 en 2021, 71 en 2020 et 170 en 2019, le creux étant lié à la période du Covid et la situation redevenant progressivement à la normale. Parmi les 136 mises à disposition de salles de la mairie en 2022, 98 (72 %) l'ont été au bénéfice de 58 associations, traduisant le soutien de la municipalité à la vie associative locale. M. Nicolas COUR indique qu'il s'abstient d'énumérer les acteurs, la liste restant à la disposition des élus. Il cite quelques exemples, notamment la mise à disposition de salles pour l'AFM-Téléthon, l'UNICEF, SONU, la Croix Rouge de Paris 9^e, les associations caritatives, sportives, culturelles et les anciens combattants, ainsi que les Talens Lyriques et Reporters sans frontières. 21 de ces mises à disposition (15 %) l'ont été en faveur de partenaires culturels, comme le Conservatoire municipal Nadia et Lili Boulanger. Les salles de la Mairie du 9^e ont aussi été mises à deux reprises (1,5 %) à la disposition de services de la Ville de Paris. 15 mises à disposition (11 %) ont concerné des sociétés ou des particuliers. Par thématiques, ces 136 mises à disposition concernaient principalement des réunions d'information ou de travail ou des événements culturels.

Sur les 136 mises à disposition consenties en 2022 et qui ont fait l'objet d'une convention, 110 l'ont été à titre gracieux et 26 ont fait l'objet de la tarification prévue par les délibérations des 15 et 16 octobre 2022.

La recette globale des locations 2022 s'élève à 13 910 euros, contre 11 300 euros en 2021, 7 900 euros en 2020 et 21 000 euros en 2019, soit un léger rattrapage. Conformément aux dispositions des délibérations précitées, ces sommes ont été encaissées par la Mairie de Paris et partiellement réaffectées en 2023 à l'état spécial de la Mairie du 9^e arrondissement au titre de la dotation d'animation locale.

M. Nicolas COUR explique que, quand la mise à disposition est accordée à titre gracieux aux services de la Ville de Paris, à des établissements publics, à des associations d'intérêt général à but non lucratif ou à des syndicats, celle-ci doit faire l'objet d'une valorisation dans les comptes de la structure. Le montant de la valorisation est indiqué dans la convention par les services de la Mairie. Par ailleurs, les éventuelles heures supplémentaires des agents municipaux font l'objet dans tous les cas d'une facturation conformément aux délibérations précédemment citées.

M. Nicolas COUR ajoute qu'il n'y a pas eu de tournage dans les locaux de la Mairie du 9^e arrondissement en 2022, et invite les élus à prendre acte de cette communication.

Mme la Maire le remercie et constate l'absence de demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2023.038 (2022.DAC.24) - SUBVENTION (250 000 EUROS), AVENANT À CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que la délibération concerne l'attribution d'une subvention à International Visual Theatre, une institution bien connue par la Mairie du 9^e arrondissement qui a la chance de l'accueillir dans un joli bâtiment de la rue Chaptal, installée dans le 9^e arrondissement depuis 2008 et dirigée par M. Emmanuel LABORIT et Mme Jennifer LESAGE-DAVID. Regroupant une maison d'édition, un centre de formation à la langue des signes française et un théâtre, cette association développe un projet artistique et culturel original soutenu pleinement par l'exécutif. Cette structure participe d'un travail d'enseignement et de partage de la langue des signes française au travers de spectacles.

Afin de poursuivre ses activités de la saison 2022-2023 axées autour de l'exploitation des spectacles « La performance » et « Dévaste-moi », de la création de quatre spectacles et afin d'envisager la création de comptines, l'International Visual Theatre sollicite au titre de l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 250 000 euros, correspondant à un complément de 125 000 euros après déduction de l'acompte déjà voté et versé en 2022.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.24.

DÉLIBÉRATION 09.2023.039 (2023.DAC.373) - SUBVENTIONS (900 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 29 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR explique que les grèves de la fin d'année 2019 puis les années Covid ont posé d'importantes difficultés aux salles de cinéma, d'autant plus pour les structures indépendantes. À ce titre, l'engagement de la Mairie du 9^e arrondissement en faveur des cinémas indépendants parisiens demeure. Le 9^e arrondissement a la chance de compter deux cinémas indépendants de renom : Max Linder et Les 5 Caumartin. Cette délibération vise à attribuer, à l'instar de 2022, une subvention de fonctionnement pour continuer à les aider. Il s'agit de 35 000 euros au Max Linder, ce qui lui permettra de proposer davantage de projections à destination des jeunes publics, de rétrospectives sur les grands auteurs ainsi que des rencontres-débats à l'issue des projections. Et il s'agit de 20 000 euros aux 5 Caumartin, à hauteur de ce qui lui a été attribué les années passées, ce cinéma ayant pour ambition de continuer à proposer une offre tarifaire à destination de publics plus jeunes, plus diversifiés et plus éloignés de la culture. M. Nicolas COUR évoque le tarif préférentiel de 4,90 euros la séance pour les moins de 25 ans. Cette structure envisage également de proposer des documentaires engagés et une programmation bimensuelle de soirées de court-métrages sur différents sujets.

Mme la Maire ajoute que ces deux établissements font un travail remarquable de sensibilisation du jeune public et s'engagent à aller plus loin.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.373.

QUESTION 09.2023.040 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique DUTREUIL indique que sa question concerne le logement et plus particulièrement social. Elle rappelle l'existence de 7,2 % de logements sociaux dans le 9^e arrondissement, alors que la moyenne parisienne est de 25 % et que la Ville de Paris s'est fixé un objectif de 30 % à horizon 2030. Compte tenu des déclarations régulières d'intention d'aliéner, elle demande combien de déclarations sont étudiées par la Mairie du 9^e arrondissement et combien font l'objet de l'exercice du droit de préemption de la Ville de Paris. Elle précise qu'elle n'attend que des chiffres.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique qu'il souhaite tout de même donner une explication du taux de 7,2 % de logements sociaux dans le 9^e arrondissement.

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'elle sait pourquoi il y a peu de logements sociaux dans le 9^e ou le 2^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD répond que ce n'est pas le cas de tout le monde. Il estime qu'il existe une intention derrière ces 7,2 % et qu'il est nécessaire de procéder à un bref rappel. La limite de Paris, jusqu'en 1860, était située au niveau du boulevard à l'extérieur du 9^e arrondissement. En 1840, Adolphe THIERS, président du Conseil, décide de faire en sorte que Paris ne soit plus envahi comme en 1815 en créant une fortification située 2 km plus loin, distance qui correspond à peu près à la portée des canons. Il souhaitait ainsi éviter que les gens qui habitaient à Paris se fassent canonner par des envahisseurs. Entre 1860 et 1919, moment où ces fortifications ont été détruites, il n'y avait pas grand-chose entre le boulevard qui formait la limite du 9^e arrondissement et le reste. Paris s'est ainsi construite de façon dense et suivant le style haussmannien du 1^{er} au 11^e arrondissement. L'extérieur était beaucoup moins construit. Au moment de la destruction des fortifications en 1919, ce foncier a été utilisé pour construire du logement social. Une deuxième phase de construction de logement social s'est déroulée de l'après-guerre au début des années 2000 avec la désindustrialisation et la fin des petits ateliers parisiens, qui se trouvaient essentiellement dans les arrondissements périphériques. Or il n'y avait malheureusement pas de foncier dans le 9^e arrondissement pour faire du logement social, ce qui explique qu'il s'agit essentiellement de préemption aujourd'hui, qui fait l'objet de la question orale.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que, sur les cinq dernières années, il aurait été possible de préempter 1 822 adresses. La Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris a décidé de ne présenter en commission que 270 adresses, puis de ne préempter que 7 d'entre elles. Cette différence s'explique par l'existence de diffus, avec lequel s'accommode mal le logement social. Il s'agit de trouver des bâtiments d'un seul tenant à acheter pour pouvoir les transformer en bâtiments sociaux, ce qui est rare. Les 7 bâtiments en question, qui ont été abordés en conseil d'arrondissement, sont situés au 43 rue Catherine de La Rochefoucauld (qui a fait l'objet d'une présentation en 2022), 24 rue La Bruyère et 9 rue du Cardinal Mercier (qui ont fait l'objet d'une présentation en 2021, le dernier bâtiment n'ayant pas abouti parce qu'il a été donné à l'association Perce-Neige), 9 rue de Châteaudun (qui a fait l'objet d'une présentation en 2020), 46 rue de Provence (qui a fait l'objet d'une présentation en 2018).

Mme Frédérique DUTREUIL le remercie pour sa réponse en ajoutant qu'elle craignait qu'il ne remonte au 15^e siècle, en sachant qu'il prend un plaisir à remonter dans le temps.

Mme la Maire indique qu'il suit peut-être les traces de M. Stéphane BERN qui était conseiller du 9^e arrondissement du temps de M. Gabriel KASPEREIT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Le taux de logements sociaux dans notre arrondissement s'élève à 7,2 %, alors que la moyenne parisienne s'approche des 25 % et que la Ville de Paris s'est fixée un objectif de 30 % à l'horizon 2030.

La densité de notre arrondissement et le futur PLU bioclimatique oblige à réaliser des logements sociaux dans l'existant.

À ce titre pouvez-vous nous indiquer combien de déclarations d'intention d'aliéner sont étudiées chaque année par la Mairie du 9^e et combien font l'objet de l'exercice du droit de préemption de la Ville de Paris ?

VŒU 09.2023.041 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE PROJECTION À LA MAIRIE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

M. Arnaud NGATCHA indique qu'il espère que ce vœu sera voté favorablement à l'unanimité puisqu'il n'a pas la volonté de créer des dissensions. Il remercie M. Nicolas COUR dans le cadre des financements culturels, notamment pour l'association évoquée mettant à l'honneur la culture italienne. En tant qu'adjoint à l'Europe, aux relations internationales et à la francophonie à la Ville de Paris, il a relancé le jumelage historique liant Paris et Rome. En 2022, il a été proposé aux Parisiens des projections de films italiens sur les quais de Seine dans le cadre de Dolcevita-sur-Seine pendant la période de projection de films français à Rome.

M. Arnaud NGATCHA ajoute qu'il souhaite pérenniser ce jumelage et multiplier les initiatives dans le cadre des arrondissements. Il rappelle que le 9^e arrondissement accueille une communauté italienne qui a initié des manifestations qu'il salue. Il explique qu'il propose ce vœu afin de pouvoir organiser à la Mairie du 9^e arrondissement une projection d'un film avec l'association.

Il évoque par ailleurs le grand événement démocratique des élections européennes de 2024, notamment au regard de la guerre en Ukraine. Il indique que tout ce qui permet de célébrer l'Europe et les cultures européennes favorise la prise de conscience des Parisiens de l'importance de se mobiliser pour défendre les idées européennes. Il ajoute que ce vœu s'inscrit dans cet esprit.

M. Arnaud NGATCHA précise qu'il s'agirait d'organiser cette projection en présence de la Maire du 9^e arrondissement qu'il souhaite voir mobilisée à cette occasion. Il justifie son propos par le fait qu'il n'a pas eu le bonheur de la voir lors de la Nuit de la solidarité.

Mme la Maire indique qu'elle était présente.

M. Arnaud NGATCHA ajoute qu'il serait ravi d'être à ses côtés.

M. Alexis GOVCIYAN, conseiller en charge des relations avec l'Europe et président de la 8^e commission en charge de la mémoire, intervient d'abord pour rendre hommage à M. Bernard PIGNEROL, conseiller aux relations internationales de M. Bertrand DELANOË puis conseiller très proche de M. Jean-Luc MÉLENCHON, qu'il considérait comme un ami, un frère et un camarade, et qui est décédé la veille, d'un cancer. Il ajoute qu'il était un républicain très dévoué et un honnête homme au sens du siècle des Lumières.

M. Alexis GOVCIYAN répond ensuite à M. Arnaud NGATCHA, qui demande de s'inscrire dans une démarche « résolument européenne », ce qui suppose que ce n'est pas le cas, en permettant qu'une projection cinématographique soit organisée à la Mairie du 9^e arrondissement, en lien avec l'association Palatine dans le cadre du festival italien Dolcevita-sur-Seine. Il rappelle que quelques mois auparavant, un collègue de M. Arnaud NGATCHA, M. Jacques MARTIAL, avait pris contact avec l'exécutif par un mail adressé à Mme la Maire pour que puisse être organisée à la Mairie du 9^e arrondissement une manifestation dans le cadre de la commémoration nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, Mme la Maire ayant immédiatement donné un avis favorable. Il annonce que la projection du film « Mary Prince », récit autobiographique d'une esclave antillaise, aura lieu le 25 mai. Il ajoute que des scolaires seront présents et qu'un débat sera organisé sur la question de l'esclavage. M. Alexis GOVCIYAN explique que cela a été permis grâce à l'envoi d'un mail et note qu'il s'agit ici d'un vœu.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute qu'il est demandé dans ce vœu de s'inscrire dans une démarche résolument européenne alors que le drapeau européen est arboré en permanence à la Mairie du 9^e arrondissement, que l'hymne européen est diffusé lors de toutes les cérémonies depuis 2014 - le 9^e ayant été le premier arrondissement à le faire -, que le Forum des associations reçoit régulièrement des jeunes européens et le Mouvement européen de Paris, que les Journées de la Fédération européenne de l'éducation ont été accueillies, et qu'un travail a été mené avec l'Europe de la mémoire. Il confirme donc que la Mairie du 9^e arrondissement s'inscrit déjà dans une démarche résolument européenne. Il évoque également l'organisation du championnat de France de pesto le 3 juin, les événements autour du centenaire d'Italo CALVINO qui était l'un des théoriciens du réalisme italien et très investi, ainsi que des événements passés, multiples et variés, dont il tient la liste à disposition de M. Arnaud NGATCHA compte tenu de l'heure tardive. M. Alexis GOVCIYAN évoque également l'organisation de la Conversation européenne avec Europartenaires sur l'Europe sociale en 2019 et plusieurs autres activités. Il souligne enfin qu'à chaque fois que cela est possible, Mme la Maire parle de sa position pour l'Europe et l'idéal européen, lors de discours et commémorations.

M. Alexis GOVCIYAN indique que la logique voudrait qu'il demande à M. Arnaud NGATCHA de retirer son vœu, sans quoi la majorité demanderait son rejet, mais que cela n'aurait pas de sens et que la démarche de M. Arnaud NGATCHA existe, bien qu'elle ne soit pas celle qu'il aurait fallu avoir. Il propose donc un vote favorable.

Mme la Maire indique que sa méthode est cavalière. Il est choquant aussi dans ce vœu de demander à être résolument Européen et de faire des initiatives sur le sujet. Elle indique être évidemment favorable à la projection mais regrette la méthode utilisée.

M. Arnaud NGATCHA indique que, depuis qu'il est adjoint de la Maire de Paris en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie, il exerce son mandat en travaillant avec tous les groupes politiques. Il affirme que personne ne lui a dit qu'il instrumentalisait ces enjeux. Il évoque la question de l'Arménie sur laquelle ils ont l'habitude de travailler.

Il affirme que son vœu ne contient rien d'agressif et consiste simplement à inscrire cela dans l'action européenne, le terme « résolument européen » n'étant pas un reproche. Il préconise d'éviter de considérer qu'il s'agit toujours de politique politicienne. Il indique ne faire partie d'aucun groupe politique et être un homme de la société civile qui s'est engagé en politique et qui occupe le poste d'adjoint à l'international de la Ville de Paris. Il affirme que ce vœu ne relève pas d'une politique politicienne et n'a pas pour but d'attaquer l'engagement de la Maire du 9^e arrondissement, qu'il connaît bien et qu'il salue. Il ajoute qu'il ne faut pas à chaque fois aller chercher la petite bête.

Mme la Maire répond que M. NGATCHA est dans une démarche purement politicienne...

M. Arnaud NGATCHA réfute ce point et rappelle qu'il propose une initiative commune sur l'Europe, sans remettre à aucun moment en cause l'engagement européen de Mme la Maire et de la Mairie du 9^e arrondissement, y compris en-dehors de ce vœu.

Mme la Maire indique qu'il ne parle que de la Mairie du 11^e arrondissement qui organise une manifestation. Elle indique qu'il serait aussi possible de rappeler les manifestations dans le 9^e arrondissement.

M. Arnaud NGATCHA explique qu'il s'agissait de donner l'exemple de la Mairie du 11^e.

Mme la Maire confirme qu'elle est d'accord pour la projection mais que la méthode les a étonnés.

M. Arnaud NGATCHA confirme que ce vœu ne comporte aucune intention cachée.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il n'y a pas d'attaque contre lui. Il rappelle que son collègue, M. Jacques MARTIAL, adjoint à la Maire de Paris, a suivi une démarche simple et fluide dans toutes les mairies d'arrondissement, et espère que ce vœu a été déposé dans tous les conseils d'arrondissement qui se réunissent les 22 et 23 mai. Il dénonce la méthode laborieuse pour parvenir à une action pouvant se régler par un appel téléphonique ou un mail.

M. Pierre MAURIN propose de rappeler dans le vœu le fait que la Mairie du 9^e arrondissement a toujours joué une action positive en faveur de l'Europe, rappelle sa présence à la Mairie aux côtés de Mme Nathalie LOISEAU, députée européenne, au moment de l'invasion de l'Ukraine, et confirme qu'un certain nombre d'actions ont été menées. Au-delà de la démarche, il trouve positif de réaffirmer l'engagement des élus en faveur de l'Europe. Il avoue avoir été un peu choqué quelques jours auparavant en constatant l'existence d'un projet de loi pour rendre obligatoire le drapeau européen, puisqu'il considère qu'il devrait être naturel de mettre le drapeau français et le drapeau européen.

Mme la Maire le remercie pour ses paroles de sagesse et indique que si M. Arnaud NGATCHA en est d'accord, ils pourront réviser leur position. M. Arnaud NGATCHA indique qu'il rajoutera avec grand plaisir un alinéa sur la Mairie du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est amendé par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Virginie MERGOIL et M. Nicolas COUR) le vœu suivant :

Considérant l'action internationale de la Ville de Paris en Europe ;

Considérant que la Ville de Paris est profondément engagée dans la promotion des valeurs européennes et de la citoyenneté européenne au niveau local ;

Considérant le partenariat historique qui unit la Ville de Paris à la Maison de l'Europe de Paris ;

Considérant la création par la Ville de Paris depuis 2002 du Label Paris Europe pour soutenir les projets associatifs parisiens dont la dimension européenne est particulièrement remarquable ;

Considérant l'organisation chaque année depuis 2006 par la Ville de Paris de la journée de l'Europe ;

Considérant la création en 2018 par la Ville de Paris du Conseil Parisien des Européens pour mettre en valeur la diversité des cultures qu'incarnent les milliers de ressortissants européens vivant à Paris et favoriser leur inclusion ;

Considérant l'implication de nombreux arrondissements parisiens pour faire vivre l'Europe sur leur territoire dans le cadre du mois de mai, par exemple avec l'organisation d'une fête de l'Europe à la Mairie du 11^e le samedi 13 mai ;

Considérant l'engagement résolument européen de la Mairie du 9^e ;

Considérant que la Ville de Paris est liée à la Ville de Rome par un jumelage exclusif signé le 30 janvier 1956, et dont le renouvellement en 2022 a été l'occasion de renforcer davantage encore les liens historiques d'amitié entre Paris et Rome ;

Considérant que la Ville de Paris soutient l'association « Palatine » dans l'organisation du festival du cinéma italien « Dolcevita-sur-Seine » du 8 au 12 juillet, dont la première édition en 2022 fut un succès populaire et culturel ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Mairie du 9^e arrondissement puisse s'inscrire dans cette démarche européenne qui est celle de la Ville de Paris en permettant qu'une projection cinématographique soit organisée à la Mairie du 9^e arrondissement de Paris en lien avec l'association précitée dans le cadre du festival italien « Dolcevita-Sur-Seine ».

VOËU 09.2023.042 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS PARISIENS ET DES ÉCOLES PARISIENNES À VENIR ASSISTER À DES ÉPREUVES LORS DES JOP2024.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que ce vœu est déposé un an avant les JOP, que des billets ont déjà été vendus et que des chiffres circulent sur les places qu'il pourrait y avoir pour les collectivités, les enfants et les scolaires. Ce vœu appelle à présenter aux élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles de Paris à ces épreuves, et à ce qu'une majeure partie des billets acquis par la Ville soit dédiée à cette action. Elle évoque le chiffre de 50 000 billets, mais indique que la répartition est inconnue. Ce vœu consiste ainsi à mettre la lumière sur la billetterie et l'accès des populations les plus défavorisées, dans le cadre de l'inclusion et de grandes causes nationales, pour que la priorité soit accordée aux enfants dans l'accès aux JOP qui seront un événement majeur pour tous les Parisiens. Si tout le monde ne pourra pas en profiter, compte tenu du trop faible nombre de billets, il s'agit de privilégier les enfants.

Mme la Maire ajoute que ces enfants ne partiront pas en vacances à cette période de l'année.

M. Arnaud NGATCHA apporte des informations sur les billets. En tant que ville hôte, la Ville de Paris achètera 50 000 billets qui se concentreront autour de trois publics. Il s'agit de rassembler la jeunesse parisienne autour de la ferveur des Jeux en veillant à en faire bénéficier les scolaires, les centres de loisirs et les plus éloignés de l'accès au sport, les personnes en situation de handicap, d'exclusion ou de précarité, au travers de programmes d'accompagnement à la dynamique des Jeux. Le deuxième objectif est de mobiliser les sportifs parisiens pour soutenir et renforcer le rôle social de la pratique sportive et parasportive dans la ville. Il s'agit enfin de saluer la contribution active des acteurs des Jeux, agents et volontaires des Jeux de la Ville de Paris, engagés au quotidien en amont pendant les Jeux pour assurer la préparation et le bon déroulement de cet événement d'ampleur.

La jeunesse parisienne et, en premier lieu, les élèves des centres de loisirs parisiens, représentent près de 45 % des billets achetés par la Ville. Une communication sur la répartition et la distribution des 50 000 billets achetés par la Ville sera faite au cours du second semestre. M. Arnaud NGATCHA note également que l'État et les autres collectivités achèteront également des billets pour en faire bénéficier des centres de loisirs. À titre d'exemple, l'État achètera 400 000 billets, dont 260 000 destinés à la jeunesse et notamment aux centres de loisirs.

M. Arnaud NGATCHA annonce qu'il s'abstiendra ou recommande de retirer ce vœu. Il salue l'initiative mais indique que le vœu sera présenté au second semestre et qu'il a apporté les éléments.

Mme la Maire indique que ceux qui ne partiront pas en vacances doivent avoir accès aux disciplines des Jeux olympiques entre le 26 juillet et le 14 août et paralympiques entre le 26 août et le 8 septembre.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'en tant qu'écologiste, elle a un point de vue différent concernant les Jeux olympiques, mais qu'il ne s'agit pas de l'objet du vœu qu'elle approuve. Néanmoins, elle annonce qu'elle ne participera pas au vote.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI), Mme Frédérique DUTREUIL ne prenant pas part au vote, le vœu suivant :

Considérant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris ;

Considérant la promesse de faire de l'édition 2024 des Jeux « populaires » ;

Considérant que sur les 5 millions de billets proposées à moins de 50 euros, un million d'entre eux ont déjà été préemptés par les collectivités-hôtes (dont Paris) ;

Considérant que les collectivités « Terres des Jeux » et les divers partenaires des JOP, dont les fédérations sportives, auront également un accès facilité à la billetterie ;

Considérant l'annonce récente de la Maire de Paris et son adjoint en charge des sports, relative à l'acquisition par la Ville de Paris de 50 000 billets répartis de la façon suivante : 30 000 billets pour les Jeux Paralympiques et 20 000 billets pour les Jeux Olympiques ;

Considérant que, lors des épreuves en juillet/août, de nombreux enfants parisiens seront accueillis dans les centres de loisirs des écoles ;

Considérant que lors des épreuves de septembre, tous les petits Parisiens auront repris le chemin de l'école ;

Considérant que le fort sentiment d'appartenance à des valeurs communes et à une ville est véhiculé chez les enfants en particulier par l'organisation des JOP à Paris ;

Considérant que cette attention et cette impatience sont entretenues par la Ville de Paris elle-même en organisant avec les écoles parisiennes, depuis plusieurs semaines et jusqu'à la tenue des JOP, de nombreux événements autour du sport et labélisés JOP2024 ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu :

- **que soient présentées aux élus parisiens les modalités d'accès des enfants des centres de loisirs et des écoles parisiens pour pouvoir assister à des épreuves ;**
- **que par conséquent une majeure partie des billets acquis par la Ville de Paris soit dédiée à cette action.**

VŒU 09.2023.043 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA REMISE EN ÉTAT DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES CONCESSIONNAIRES DE LA VILLE DE PARIS.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une préoccupation largement partagée par les maires d'arrondissement de l'est comme de l'ouest parisien.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que le vœu vise à remédier à une situation qui ne devrait plus exister aujourd'hui à Paris, dans tous les arrondissements, concernant les modalités de réfection des travaux opérés par les concessionnaires de la Ville de Paris (GRDF, Enedis, CPCU, Fraîcheur de Paris). Il informe que d'importants chantiers en ont été à l'origine récemment et il évoque dans le 9^e arrondissement les travaux réalisés par GRDF rue Clauzel, rue Henry Monnier, rue de Navarin et rue des Martyrs, qui ont beaucoup gêné la circulation et surtout les riverains, et suscitent beaucoup d'interrogations voire d'inquiétude quant à leur tenue et à leur réfection pour les riverains et les élus qui sont tous touchés. Au regard du nombre important de fouilles et tranchées ouvertes à l'échelle de chaque rue lors de ces travaux, il est souhaité qu'à l'avancée des travaux, l'intégralité des linéaires de trottoir soit réfectionnée et bitumée par les concessionnaires afin d'éviter l'effet rustine, bien connu à Paris, dans un souci d'harmonie paysagère et surtout d'économie, les trottoirs ayant vocation, avec le mode opératoire existant, à être réfectionnés par les services de voirie de la Ville de Paris aux frais de la Ville de Paris, dans certains cas deux ou trois années plus tard.

Vu l'ampleur des opérations à mener d'ici fin 2024 et après les Jeux olympiques, notamment par GRDF, et des travaux planifiés par Enedis et CPCU rue de Mogador, M. Jean-Baptiste GARDES indique que Mme la Maire a récemment alerté les concessionnaires, M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Mairie de Paris en charge de la construction publique et du suivi des chantiers, favorable à une révision du règlement de voirie, et M. François WOUTS, Directeur de la voirie et des déplacements, sur ces sujets.

Il est souhaité aujourd'hui que la Ville de Paris modifie sans délai le règlement de voirie parisien et particulièrement son huitième chapitre en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé : « Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire total de la voie, compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire. » Cela permettra de revenir à la situation qui prévalait avant la révision de 2015, quand la Ville réfectionnait elle-même les linéaires de voirie après travaux, dans l'objectif d'embellir et respecter davantage le paysage des rues.

Mme la Maire ajoute que M. Jean-Baptiste GARDES est aussi soucieux des deniers publics. Elle indique que ces réfections sont mal faites et rappelle qu'elle avait porté cette demande en 2015 au moment de la réforme du règlement de voirie. Elle ajoute qu'il s'agit, un ou deux ans après les travaux, de consacrer les IIL pour refaire le trottoir et la chaussée, ce qui n'est pas acceptable. Elle affirme que M. Jacques BAUDRIER en est pleinement conscient et que la plupart des maires d'arrondissement souscrivent à cette initiative qui repose aussi sur le ressenti et l'expertise des agents de voirie qui regardent avec consternation et inquiétude pour l'avenir la réfection mal faite des trottoirs, ce qui est préjudiciable en matière d'espace public.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'en lisant le terme « liants hydrocarbonés » dans le vœu, elle a imaginé qu'il s'agissait de modifier la composition du revêtement ou de l'éclaircir du point de vue du risque de canicule. Or, elle constate que cela n'est pas du tout l'objet du vœu. Elle avoue ne pas être une spécialiste. Elle confirme que cela n'est pas esthétique et évoque la même situation rue Pigalle et rue Pierre Fontaine. Elle demande s'il est assuré, comme précisé dans le vœu, que la Ville est contrainte d'y revenir trois ans après et que cela est à sa charge.

Mme la Maire répond que le nombre d'accidents sur voirie, tels que des gens qui tombent ou se tordent le pied, a explosé ces dernières années, ce qui montre que l'état de la voirie pose problème. Elle indique être raisonnable avec ce vœu. Elle évoque la rue Chaptal et la nécessité de réaliser un dallage clair. Or, depuis 2014, la Ville de Paris ne veut plus mettre de dalles, considérant que cela coûte trop cher. Mme la Maire explique que le coût est certes plus élevé au départ mais que cela pose moins de difficultés en termes d'entretien. Elle ajoute que la situation actuelle n'est pas non plus idéale en termes d'empreinte carbone.

Mme Frédérique DUTREUIL recommande de modifier davantage en passant par un nouveau règlement de voirie adapté au réchauffement climatique. Elle confirme toutefois être d'accord avec le côté inesthétique et annonce qu'elle votera favorablement le vœu.

M. Pierre MAURIN note le bon sens du vœu même s'il implique des coûts supplémentaires pour les concessionnaires. Il indique que le vœu rejoint les préoccupations du groupe Changer Paris sur l'état des chantiers et de la voirie. Il donne quelques chiffres. Concernant les trottoirs parisiens, les dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale sont en baisse de 16,5 %. Les indemnités en réparation de dommages et accidents s'envolent, le montant ayant plus que triplé depuis 2014. Les chantiers sur les voies parisiennes se multiplient, au nombre de 6 709, au 1^{er} mars 2023, sur une superficie de plus de 1,5 million de m², la superficie totale ayant augmenté de 33 % en un an. Globalement, le groupe Changer Paris demande un renforcement de la politique de coordination et de programmation des chantiers et l'orientation des budgets en priorité vers l'entretien et la rénovation de la voirie. M. Pierre MAURIN annonce qu'il votera favorablement ce vœu pour ces raisons.

Mme la Maire indique que ce vœu est équilibré mais qu'elle souhaiterait aller plus loin en se posant la question des missions essentielles d'une ville, à savoir le respect et l'entretien de sa voirie. Attachée au service public de propreté, elle considère qu'une ville doit avoir la responsabilité de sa voirie, ce qui n'est plus le cas depuis 2015, ce qui explique la différence de couleurs et les nervures, l'effet rustine, les agents de la voirie n'étant présents que pour constater et espérer que l'état de la voirie se maintienne un an ou deux avant de demander aux maires d'arrondissement de refaire les trottoirs. Elle évoque la somme de 40 000 euros pour refaire une partie de la rue de Douai après le passage de concessionnaires deux ans auparavant, ce qui la gêne, alors qu'un bon travail effectué au départ aurait pu éviter cette situation. Elle ajoute que M. Jacques BAUDRIER convient qu'une solution doit être trouvée. Le système ne sera malheureusement pas remis complètement à plat, mais il s'agira au moins de renforcer les obligations des concessionnaires, puisque ce sont les Parisiens qui continueront à payer à un moment donné.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant le règlement de voirie parisien de 2015 ;

Considérant le huitième chapitre relatif à la remise en état de l'espace public ;

Considérant son article 8.5.1 qui précise que la surface à remettre en état est, pour les revêtements à base de liant hydrocarboné, celle de la fouille élargie de 0,10 m sur chaque bord ;

Considérant les travaux opérés par GRDF dans le cadre du renouvellement du réseau de gaz parisien et qui concernent plus de 2 km de canalisations dans le 9^e ;

Considérant les importants chantiers et fouilles ouverts à Paris et récemment dans le 9^e arrondissement, notamment rues Clauzel, Henry Monnier, de Navarin et des Martyrs, et qui ont suscité beaucoup d'inquiétudes quant à leur tenue et à leur réfection pour les riverains et les élus que nous sommes ;

Considérant la réfection morcelée des fouilles à l'échelle d'une rue, donnant un effet « rustine » sur les trottoirs ;

Considérant la dégradation du paysage de la rue et le sentiment de saleté créé par ces reprises bitumées en patchwork ;

Considérant le coût différé engendré pour la Ville qui devra reprendre à ses frais la réfection intégrale des trottoirs deux à trois années plus tard ;

Considérant l'ampleur des opérations à mener sur l'espace public parisien d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **modifie sans délai le règlement de voirie parisien et particulièrement son huitième chapitre, en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé :**

« Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40% du linéaire de la voie compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire ».

VOËU 09.2023.044 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA BAISSÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE VÉHICULES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) PAR LA VILLE DE PARIS POUR LES PERSONNES PHYSIQUES DOMICILIÉES À PARIS.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de demander à la Ville de Paris qui a supprimé l'aide à l'achat de véhicules à assistance électrique en catimini en octobre 2022, de se réengager.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que la Mairie de Paris a décidé de réduire drastiquement l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique par les Parisiens, en contradiction avec l'obsession parfois rigide de la Mairie de Paris de mettre du vélo partout. Avant, une aide de la Mairie de Paris de 400 euros était complétée à hauteur de 100 euros par Île-de-France Mobilités qui a décidé désormais d'accorder une aide de 400 euros. Ce vœu consiste à compléter l'aide à hauteur de 100 euros en mettant en place un dispositif de subventionnement complémentaire à celui d'Île-de-France Mobilités, permettant à tous les Parisiens de continuer à bénéficier d'un subventionnement de 100 euros pour tous les ménages non éligibles à l'aide de l'achat de la Ville de Paris qui est aujourd'hui très restreinte.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de ne pas bloquer l'élan des Parisiens qui souhaiteraient se mettre au vélo.

Mme Frédérique DUTREUIL dénonce ce vœu, y compris ses considérants, qui laisse entendre que la Région mettrait en place cette aide pour compenser la baisse de 500 à 400 euros par la Ville de Paris en octobre 2022.

Mme la Maire explique que la Ville de Paris donnait sans conditionnalité 400 euros pour l'achat d'un véhicule électrique. À cela, Île-de-France Mobilités, autorité régulatrice des transports, mettait 100 euros de plus pour atteindre une aide de 500 euros. La somme de 500 euros était le montant de l'aide d'Île-de-France Mobilités donnée aux habitants des 1 250 communes de la Région Île-de-France qui le souhaitaient pour acheter un vélo électrique. Une dizaine de collectivités de la Région bénéficiaient d'un système d'aide à l'achat. La Ville de Paris a ensuite supprimé cette aide, les Parisiens se retrouvant avec une aide de 100 euros. Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a décidé de donner 400 euros à tout le monde pour compenser la suppression de l'aide par la Ville de Paris. C'est un coût de 6 millions d'euros pour Île-de-France Mobilités.

Mme Frédérique DUTREUIL indique qu'il existe bien une aide de la Ville de Paris de 400 euros pour les Parisiens qui ont un revenu fiscal de référence. Mme la Maire répond que cette aide est conditionnée au RSA, soit 500 euros par mois, et avoue ne pas être sûre que les bénéficiaires du RSA puissent s'acheter un vélo électrique.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si ce sur quoi l'exécutif n'est pas d'accord est une aide sous condition de ressources. Elle explique que la décision de la Ville de Paris d'octobre 2022 fait suite aux modifications par décret du bonus vélo de l'État prévu à l'article D.251 du Code de l'environnement, les montants ayant été augmentés et le dispositif du gouvernement ayant été étendu jusqu'au 31 décembre 2023.

Les personnes peuvent par ailleurs cumuler les aides. Mme Frédérique DUTREUIL confirme que cela concerne le public très précaire et que les 6 300 euros correspondent à 525 euros de revenu par mois. Elle explique qu'il s'agit du revenu fiscal de référence et qu'il est nécessaire d'inclure les déductions, cela ne touchant certes qu'un certain public. Elle indique cependant qu'elle serait pour augmenter la participation de la Ville pour ces personnes. Pour autant, l'aide peut se cumuler avec celle de l'État, qui est passée à 400 euros pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence d'au moins 12 000 euros environ, permettant l'acquisition d'un vélo bas de gamme.

Mme Frédérique DUTREUIL évoque le dispositif mis en place par Île-de-France Mobilités, prévoyant une aide totale de 500 euros du 20 avril au 31 août et qu'il ne s'agit au final que de 100 euros. Elle ajoute que l'aide prévue par ce dispositif redescendra à 400 euros à partir du 1^{er} septembre. Elle considère que ce vœu est grossier.

Mme la Maire répond qu'il est grossier de se dire provélo et de supprimer les aides en catimini.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque que Mme la Maire souhaite que ceux qui en ont le plus, bénéficient de la totalité des aides. Elle est d'accord pour donner davantage à ceux qui en ont moins pour qu'ils puissent accéder au vélo électrique. Mais elle indique ne pas du tout être favorable au fait que ce sont toujours ceux qui ont les moyens qui bénéficient des aides. Elle ajoute que la formulation du vœu laisse penser qu'il s'agit de compenser le manque de la Ville de Paris, ce qui la met en colère. Elle annonce qu'elle votera contre.

Mme la Maire imagine que Mme Frédérique DUTREUIL préfère peut-être le vélo mécanique et précise qu'Île-de-France Mobilités propose aussi une aide de 200 euros pour ce type de vélo pour les jeunes.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :

Considérant que la Ville de Paris a décidé de réduire drastiquement les aides financières à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), par délibération 2022.DVD.61-1 des 11, 12, 13 octobre 2022 relative au volet mobilité du Plan climat air énergie ;

Considérant son article 7 qui précise que seuls les résidents parisiens dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 6 300 euros sont éligibles aux aides financières à l'écomobilité d'un montant de 400 euros ;

Considérant que les plafonds de ressources par type de ménage susceptible éligible à ces aides financières sont particulièrement bas ;

Considérant que si 20 % des Parisiens sont éligibles à l'aide de la Ville, dans la réalité les demandeurs d'aide à l'achat d'un VAE sont rarement dans ces tranches de revenus très bas et ne représenteraient que 10 % des demandeurs ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités, avant octobre 2022, complétait l'aide de 400 euros de la Ville de Paris par une aide de 100 euros ;

Considérant le vote au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 20 avril 2023 d'une aide de 400 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en faveur des Parisiens, sans condition de ressource, pour compenser la suppression de l'aide de la Ville de Paris ;

Considérant que les Parisiens ne bénéficient plus que de 400 euros au lieu de 500 euros d'aide à l'achat de VAE alors que les prix de ces matériels restent élevés ;

Considérant par ailleurs qu'Île-de-France Mobilités proposera une aide de 100 euros pour l'achat de vélos mécaniques pour les jeunes de 15 à 25 ans ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **mette en place un dispositif de subventionnement complémentaire à celui d'Île-de-France Mobilités permettant à tous les Parisiens de continuer à bénéficier d'un subventionnement de 100 euros pour tous les ménages non éligibles à l'aide à l'achat de la Ville de Paris, ce qui permettra de compléter l'aide d'Île-de-France Mobilités et de porter l'aide totale à 500 euros comme auparavant.**

Mme Frédérique DUTREUIL précise qu'elle ne fait pas de vélo.

VŒU 09.2023.045 - VŒU RELATIF À LA RÉAFFECTATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS À LA LOCATION DE TROTTINETTES EN LIBRE-SERVICE EN FAVEUR DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR VÉLOS CARGO PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Mme la Maire rappelle la tenue de la consultation sur les trottinettes en libre-service, le vote ayant été contre toute attente très largement en leur défaveur. Dans le cadre de ce vœu, Mme la Maire salue le fait d'avoir une logistique vertueuse non polluante, qui fait le Paris de demain.

M. Jean-Baptiste GARDES rappelle que la votation organisée par la Ville de Paris le 2 avril 2023 relative aux trottinettes en libre-service a acté que 89,03 % des Parisiens qui avaient participé au scrutin ont voté pour la fin des trottinettes en libre-service à Paris. L'exécutif du 9^e arrondissement s'était étonné de l'organisation d'une votation sur ce sujet et non sur un millier d'autres qui mériteraient de consulter les Parisiens, mais a pris acte de cette décision qui allait dans le bon sens, étant donné que ces stationnements n'étaient gérés ni par les prestataires ni par la Ville de Paris chargée de faire respecter les contrats.

Il est proposé, afin d'anticiper une nouvelle idée farfelue de la Ville de Paris, que ces zones de stationnement soient remplacées par des zones de stationnement pour vélos cargo qui effectuent des livraisons dans Paris. M. Jean-Baptiste GARDES précise qu'ils ne sont pas naïfs au point de penser qu'ils remplaceront tous les moyens de livraison à Paris, mais considère que ces vélos cargo sont une aide et un levier pour la mobilité douce. Il ajoute que le manque de stationnement pour ces vélos cargo les rend parfois dangereux puisqu'ils stationnent sur les espaces piétons ou sur les voies.

Mme Frédérique DUTREUIL annonce qu'elle s'abstiendra. Elle explique que ces places sont envisagées pour les vélos en free floating mais que la question de places pour les vélos cargo qui nécessitent des arceaux particuliers est en cours d'étude, en fonction de ce qui restera disponible.

Mme la Maire indique qu'il s'agirait de passer des trottinettes sur le trottoir aux vélos en free floating sur le trottoir.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que ces places ne se situent pas sur le trottoir.

Mme la Maire répond qu'elles sont sur la chaussée. Elle ajoute que, s'il s'agit d'avoir des arceaux pour les vélos, y compris en free floating, il n'est pas prévu d'arceaux pour les vélos cargo. Mme la Maire confie son rêve d'un espace public régulé, respecté, contrôlé, et rejette l'idée de l'introduction d'une anarchie avec les vélos en free floating.

Mme Frédérique DUTREUIL répond que c'est ce qui est prévu.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cela ne doit pas l'empêcher de s'exprimer pour une proposition meilleure.

Mme Frédérique DUTREUIL rétorque qu'il sait très bien qu'elle n'hésite pas à s'exprimer.

Mme la Maire indique que le fait qu'elle ne soit pas informée prouve l'improvisation sur ce sujet.

Mme Frédérique DUTREUIL affirme que la fin des trottinettes en libre-service est fixée au 1^{er} septembre. Elle répète que ce point est à l'étude et envisagé, sans écarter une possibilité pour les vélos cargo.

Mme la Maire répond que leur rôle consiste à être des aiguillons et d'anticiper. Il ne s'agit pas de faire comme pour le stationnement payant, la Ville l'ayant mis en place sans faire le marquage au sol qui a été effectué au bout de neuf mois, ce qui constitue aussi un manque à gagner pour la Ville.

Mme Frédérique DUTREUIL considère que son vœu est prématuré.

Mme la Maire répond qu'elle préfère anticiper pour une meilleure gestion de la Ville de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :

Considérant les résultats de la votation organisée par la Ville de Paris le 2 avril 2023 relative aux trottinettes en libre-service actant que 89,03 % des Parisiens ayant participé à ce scrutin ont voté pour la fin des trottinettes en libre-service à Paris actant la décision de la Maire de Paris de ne pas renouveler les contrats avec les opérateurs de trottinettes électriques en septembre 2023 ;

Considérant le développement rapide des solutions de livraison par vélos cargo, permettant de répondre aux enjeux logistiques du dernier kilomètre et utiles au désencombrement de nos rues par les camions de livraison ;

Considérant l'absence de solutions de stationnement pour les vélos cargo qui ne peuvent s'installer dans les arceaux vélos compte tenu de leur volumétrie ;

Considérant la décision de la Maire de Paris de ne pas renouveler les contrats avec les opérateurs de trottinettes électriques en septembre 2023 ;

Considérant le maillage fin d'emplacements de stationnement pour trottinettes électriques qui a été réalisé dans la Ville de Paris ;

Considérant que ces emplacements correspondent à l'espace nécessaire pour le stationnement de vélos cargo ;

Considérant la livraison imminente par le Conseil régional d'Île-de-France d'une nouvelle flotte de vélos cargo dans le cadre de son offre « Véligo » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que :

- ***les zones de stationnement trottinettes soient remplacées par des zones de stationnement pour vélos cargo.***

VŒU 09.2023.046 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU GROUPEMENT PARISIEN INTER-BAILLEURS DE SURVEILLANCE (GPIS).

Mme la Maire explique qu'il s'agit de renforcer les dispositifs de sécurité rue de la Tour des Dames.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique qu'il existe un groupement parisien inter-bailleurs de surveillance qui permet une intervention dans certains secteurs et arrondissements parisiens.

Ce groupement n'intervenant pas dans le 9^e arrondissement, il est demandé que le quartier de la Tour des Dames en particulier soit intégré dans son périmètre d'action pour que les équipes puissent intervenir dans cette rue, concernant notamment un bailleur social et un logement social.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si les personnes qui commettent des actes de délinquance habitent la rue en question.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond qu'il s'agit en partie de résidents de la résidence sociale Paris Habitat située au 8-12 rue de la Tour des Dames. Elle évoque notamment des conflits avec le gardien qui est parti, et des interventions de police dans les caves. Il est donc demandé que ce groupement d'intervention particulier puisse se mettre en place et y intervenir.

Mme Frédérique DUTREUIL confie ne pas être contre, pour plus de protection. Elle demande si c'est en lien avec le collectif avec qui la Mairie du 9^e arrondissement était en contact, suite au report concernant la caméra.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'un dispositif de plus pour renforcer la tranquillité publique.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond que c'est lié au même contexte sécuritaire qui affecte les habitants de la rue.

Mme Frédérique DUTREUIL imagine que les bailleurs sociaux, qui doivent assurer la tranquillité, doivent pouvoir contraindre les locataires.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond que la situation est malheureusement plus compliquée.

Mme Frédérique DUTREUIL imagine que rien n'a donc fonctionné jusque-là. Elle constate que la tranche horaire ne va que jusqu'à 4h30 du matin. Elle demande la raison pour laquelle le périmètre ne couvre que l'étendue du 10^e au 20^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN répond que cela s'appuie sur des signalements et des conflits avec les bailleurs, raison pour laquelle la Mairie du 9^e arrondissement fait remonter les problèmes depuis quelque temps.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant les nombreux signalements d'habitants concernant la recrudescence des incivilités et des actes de délinquance constatés à l'intérieur et aux abords de la résidence sociale Paris Habitat située 8-18 rue de la Tour des Dames ;

Considérant que cette problématique fait l'objet d'un Groupe de partenariats opérationnels (GPO) mis en place par le Commissariat central du 9^e arrondissement depuis le 10 mars 2022, auquel participe la Mairie du 9^e arrondissement, la Direction de la police municipale et de la prévention, la Ligue de l'enseignement et Paris Habitat ;

Considérant que nonobstant l'attention soutenue portée à ce sujet par les forces de sécurité du 9^e arrondissement, les nuisances perdurent dans la rue de la Tour des Dames ;

Considérant que Paris Habitat fait partie des douze bailleurs sociaux réunis au sein du Groupement d'intérêt économique constitué par le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) ;

Considérant les missions du GPIS, à savoir : maintenir l'autorité des bailleurs sur leur patrimoine en fin de journée et la nuit, assurer la tranquillité résidentielle et renforcer la sécurité des locataires, prévenir la délinquance et tous types de nuisances, notamment les occupations illicites des espaces communs, opérer une veille technique et relever les anomalies, détériorations et dégradations, informer quotidiennement les bailleurs et les partenaires institutionnels des faits relevant de la prévention de la délinquance ;

Considérant que les agents du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, présents au sein de dix arrondissements parisiens, n'ont aujourd'hui pas compétence pour intervenir sur le territoire du 9^e ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- **le quartier Tour des Dames du 9^e arrondissement soit inclus dans le périmètre d'action des équipes du GPIS.**

VŒU 09.2023.047 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AUX CONDITIONS D'ABROGATION ET DE RETRAIT DES TERRASSES ESTIVALES CONTREVENANTS AU RÈGLEMENT DES ÉTALAGES PARISIENS.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que le nouveau règlement des étalages et des terrasses parisiens, qui a été publié le 1^{er} juillet 2021 à la suite du lancement d'un dispositif un an plus tôt par la Mairie de Paris, avait généré deux saisons de chaos compte tenu de l'existence d'un flou pénalisant les commerçants et les riverains des rues concernées. Il évoque le laxisme dans le contrôle, puisque la police municipale n'est pas suffisamment montée en puissance et qu'il n'existe pas de directives suffisamment claires pour pouvoir contrôler efficacement les terrasses. Il constate à l'inverse une rigidité dans la gestion administrative des terrasses. Face à des situations pragmatiques et logiques dans l'intérêt des commerçants et des habitants, il existe parfois des murs administratifs pendant un à trois ans.

Il est donc demandé de renforcer et simplifier les procédures de retrait des terrasses contrevenant au règlement des étalages et des terrasses parisiens, particulièrement lorsque les terrasses saisonnières sont sur des places de livraison essentielles pour assurer la vie et le partage de l'espace public entre les livreurs et les habitants.

Mme la Maire le remercie pour cette initiative de nature à renforcer ce règlement et à permettre aux policiers municipaux de travailler dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme Frédérique DUTREUIL partage le fait que la procédure pour effectuer le retrait n'est pas simple et informe être d'accord pour que cela fasse l'objet d'une simplification. Elle indique toutefois que le problème des terrasses ne fait pas l'unanimité, certains de ceux qui respectent les règles faisant l'objet d'attaques, parfois disproportionnées, sur les réseaux sociaux. Elle comprend que des gens soient sensibles au bruit et que cela irrite, mais répète que certains respectent les règles, y compris en matière de bruit. Elle préconise donc de simplifier la procédure mais en veillant au cadre et à une constatation régulière des infractions. Elle informe que ses collègues du 18^e arrondissement, du 10^e ou du Centre ont réussi à procéder aux retraits tout en constatant que la procédure est contraignante et très difficile. Elle annonce qu'elle votera favorablement mais en appelant à veiller à l'encadrement.

Mme la Maire indique que le RET est en réalité très difficilement applicable. Les policiers municipaux se retrouvent dans des situations d'impuissance publique très pénalisables. Ils sont souvent découragés, la prime allant à l'exploitant qui, par le truchement de bons conseils, détournera le système. Mme la Maire confirme que ses collègues du 10^e arrondissement et de Paris Centre ont les mêmes difficultés, ce qui montre la nécessité d'une remise à plat et d'un renforcement.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Mme Frédérique DUTREUIL d'évoquer les arrondissements voisins qui rencontrent les mêmes problèmes, notamment Paris Centre qui a fait enlever certaines terrasses à la suite d'abus de commerçants, mais dans le cadre d'une procédure administrative très lourde. Il ajoute qu'il s'agit de prendre des décisions mesurées, justes et adaptées au comportement des commerçants dont l'immense majorité exploite leur terrasse de façon très professionnelle et en lien étroit avec la Mairie du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie aussi Mme Frédérique DUTREUIL pour sa présence, en constatant que la majorité de l'opposition, après être intervenue sur différents sujets, a quitté l'hémicycle.

Mme Frédérique DUTREUIL lui recommande de ne pas trop la remercier sans quoi les gens se feront des idées.

M. Jean-Baptiste GARDES la remercie pour sa constance.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant la publication du nouveau règlement des étalages et terrasses parisien (RET), le 1^{er} juillet 2021, définissant un certain nombre d'obligations et de restrictions liées à l'exploitation des terrasses estivales du 1^{er} avril au 31 octobre sur l'espace public, particulièrement l'interdiction d'installation sur les places de livraison ;

Considérant la mise en place de la tarification des terrasses estivales par le RET en 2021 ;

Considérant les chartes locales édictées dans le 9^e arrondissement et intégrées au RET ;

Considérant les nombreuses terrasses encore installées sur places de livraison, en infraction par rapport au RET ;

Considérant les difficultés auxquelles sont confrontées les équipes de voirie lors de la réalisation de travaux sur l'espace public remettant en cause l'exploitation de terrasses estivales sur la chaussée par des exploitants ;

Considérant l'occupation des places de livraison qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical et services de secours ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et dégradation de l'espace public ;

Considérant que le montant des procès-verbaux dressés par la police municipale sont souvent insuffisants pour inciter les exploitants contrevenants à se mettre en conformité ;

Considérant les difficultés de la police municipale et de la Direction de l'urbanisme à faire appliquer et respecter le règlement des étalages et terrasses parisien ;

Considérant les nombreux contentieux et recours juridiques utilisés parfois abusivement par les conseils de certains établissements contrevenants ;

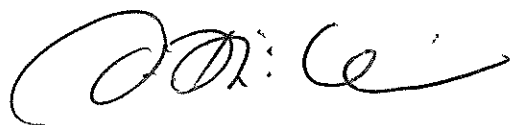
Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **renforce et simplifie les procédures de retrait des terrasses contrevenant au règlement des étalages et terrasses parisien (RET), particulièrement lors d'exploitation des places de livraison comme terrasses saisonnières.**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI



L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD